

PIGEON DISSIDENT

LE JOURNAL DES ÉTUDIANTS EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL




LE POINT DE NON-RETOUR 4

SE METTRE AU DIAPASON DE LA RÉALITÉ 5

**YES,
HE
CAN!**



PAGE 7



UN GROS BOOM

PAGE 10

LA BIÈRE EST AMÈRE
RÉFLEXION SUR LES INITIATIONS



PAGE 3

Sur les épaules du juriste

Réforme du baccalauréat et enjeux autochtones

Maxime Leboeuf
Rédacteur en chef

Alors qu'un projet de réforme du baccalauréat doit être dévoilé dans les prochaines semaines, la Faculté de droit de l'Université de Montréal a une magnifique opportunité de contribuer à l'avancement des enjeux autochtones au Canada. Comme l'a déjà souligné la Commission de vérité et réconciliation (CVR), les juristes canadiens se doivent de faire partie du changement à opérer dans ce domaine.

Il y a un peu plus d'un an, la CVR déposait ainsi ses 94 « appels à l'action » visant à s'attaquer aux injustices actuelles et historiques subies par les peuples autochtones au Canada. Deux de ces recommandations, les 27^e et 28^e, visent directement les facultés de droit et les ordres professionnels en les invitant à s'assurer que les juristes reçoivent une formation adéquate en matière de droit autochtone et de compétences interculturelles.

L'Association du barreau canadien (ABC) s'est rapidement penchée sur le document d'appels à l'action, et plus particulièrement sur les deux

recommandations concernant la formation des juristes. En juin dernier, l'ABC a produit un mémoire sur le sujet dans lequel elle donne notamment son appui aux recommandations 27 et 28, demandant ainsi aux universités et aux barreaux d'exiger que tous les étudiants en droit reçoivent une formation leur permettant de comprendre et d'aborder adéquatement les enjeux autochtones.

Certaines universités ont aussi emboité le pas à cette volonté de faire de la culture et du droit autochtone une partie intégrante de la formation des juristes. Citons notamment la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa qui intègre maintenant des notions autochtones dans plusieurs cours de première année en droit privé et public, en plus d'offrir un volet spécialisé en droit autochtone au baccalauréat.

Ce genre d'initiative a un effet doublement positif en cela qu'elle rend la formation plus inclusive et attrayante pour les autochtones, s'attaquant ainsi au problème de leur sous-représentation au sein de la profession juridique, en plus de tourner les regards des étudiants vers l'une des problématiques les plus sérieuses à laquelle le droit canadien devra s'attaquer dans les prochaines décennies.

Malheureusement, les échos de cette prise de conscience ne semblent pas s'être rendus jusqu'aux oreilles du Barreau du Québec, ni, d'ailleurs, à celles de notre chère Faculté. Les exigences du Barreau en matière de formation autochtone, particulièrement pour les futurs juristes, sont effectivement loin de répondre aux demandes de la CVR. Quoique certains projets de sensibilisation et de formations continues démontrent une intention louable, beaucoup reste à faire.

Quant à la Faculté de droit de l'Université

de Montréal, aucun signe pour l'instant d'une réponse aux recommandations de la CVR. Rappelons qu'il n'y a présentement qu'un seul cours de droit autochtone qui, aussi enrichissant soit-il, n'est offert qu'une session par année par un seul professeur. Avec le projet de réforme du baccalauréat dans les boîtes du décanat, on peut toutefois espérer que les choses changent.

Car les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation n'ont rien d'un caprice ou d'une demande futile. Elles se basent sur plusieurs années de recherche et d'enquête sur les injustices vécues par les peuples autochtones au Canada dans les pensionnats; des injustices qui ont longtemps été perpétuées avec l'aval du système judiciaire. Surtout, les appels à l'action attaquent de front une situation inacceptable en proposant un processus constructif de réconciliation.

Et par situation inacceptable, il faut non seulement comprendre la dépossession massive de territoires et les désastreuses tentatives d'assimilation perpétrées dans le passé, mais aussi des problématiques très actuelles comme le taux de suicide accablant chez les autochtones, l'absence de services publics aussi fondamentaux que l'eau courante dans certaines réserves, l'importance du taux de décrochage scolaire, ou encore la quantité disproportionnée d'autochtones dans les prisons. Est-ce vraiment trop demander aux juristes de s'asseoir quelques heures sur un banc d'école pour tenter de changer les choses, ou à tout le moins de s'y sensibiliser?

En ce sens, l'idée d'exiger une formation en matière de compétence interculturelle et de droit autochtone, ou simplement de bonifier l'offre de cours, touche à l'essence

même de ce qu'est un juriste. Quoique ce principe semble souvent oublié, la connaissance du système juridique vient avec le devoir de faire progresser le droit en vue de combattre les injustices qu'il perpétue. Et on peut certainement dire, sans trop s'avancer, que la situation des peuples autochtones est l'une des plus graves injustices actuelles et historiques au pays, si ce n'est la plus grave.

Partant de cette prémisse, on ne peut valablement soutenir que l'offre de cours au baccalauréat n'ait qu'à suivre bêtement la demande des étudiants, et que l'existence d'un cours à option en droit autochtone est donc suffisante. L'intérêt des étudiants ne tombe pas du ciel et, particulièrement face à une situation aussi grave que celle vécue par les peuples autochtones au Canada, il se doit d'être encouragé. Vu l'omniprésence des juristes sur les scènes politique et médiatique, stimuler leur intérêt envers cette problématique semble crucial en vue de faire avancer le débat public.

L'intérêt des étudiants devrait d'ailleurs n'être qu'un facteur parmi d'autres dans le choix de l'offre de cours au baccalauréat. Une réflexion sur ce que doit être la formation juridique devrait se faire en considérant d'abord la fin recherchée, et non la marchandisation du diplôme auprès de la « clientèle » étudiante. Or, si l'on accepte qu'il soit de la responsabilité des individus qui connaissent le mieux le droit de le changer, il suit nécessairement que l'aspect juridique de la réconciliation avec les peuples autochtones repose en grande partie sur les épaules des juristes.

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE

8 OCTOBRE 2016

Soumettez votre texte au
www.pigeondissident.com/publier

Ce journal est fait de papier Enviro100, avec des fibres 100% recyclées post-consommation.
Fabriqué au Québec.

LE PIGEON DISSIDENT INC.

Journal des étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

CONTACT	ÉQUIPE	À PROPOS		
A. 3200, Jean-Brillant, Suite A-2412 Montréal, Québec H3T 1N8 W. www.pigeondissident.com W. www.lepigeondissident.com	Maxime Leboeuf Rédacteur en chef Étienne Gendron Directeur Émilie Paquin Gestionnaire au contenu-web Nicolas Thiffault-Chouinard Trésorier	Olivier Béliveau Directeur de la publicité Philippe Morneau Correcteur en chef William Fradette Directeur artistique Xavier Desrosiers Directeur de la logistique	Imprimerie Hebdo Litho Dépôt légal Septembre 2016 - Bibliothèque et Archives nationales du Québec <i>Le Pigeon Dissident Inc.</i> est une corporation indépendante de l'Université de Montréal, composée d'étudiants de la Faculté de droit de l'UdeM. <i>Le Pigeon Dissident</i> est un journal mensuel ayant un tirage d'environ 1000 copies par mois.	La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus. Les opinions exprimées dans les textes de ce journal sont exclusives à l'auteur et ne sont pas nécessairement celles partagées par les membres de l'administration du Pigeon Dissident. La reproduction, même partielle, des articles et illustrations pris dans ce journal, est strictement interdite, sauf avec accord de la rédaction. Copy- rights Pigeon Dissident 2015.

LA BIÈRE EST AMÈRE

RÉFLEXION SUR LES INITIATIONS

L'ÉQUIPE DU PIGEON DISSIDENT

« Nous tentons plutôt de vous, de nous, tendre un miroir dans lequel nous devons nous confronter et nous demander si c'est vraiment là l'image que l'on veut avoir de nous-mêmes. »

Du 29 août au 2 septembre dernier s'est déroulée l'édition 2016 des initiations de notre Faculté de droit. Chapeauté par l'Association des étudiants en droit, les initiations, c'est neuf juges, des *boosters* dans chaque section, et près de quatre cent nouveaux étudiants. On y fait plusieurs activités ludiques, des activités pour découvrir la Faculté et découvrir ceux avec qui l'on entreprend de traverser le droit canadien, à pied.

Les initiations, c'est un sujet sulfureux. Il est difficile d'en parler objectivement, surtout lorsqu'on est passé par là, surtout lorsque l'on aime ça. Avouons-le, nous avons été nombreux à rire dans notre barbe en voyant le tollé médiatique soulevé par la fameuse « liste de défis » de l'UQO plus tôt ce mois-ci. S'ils savaient seulement ce que nous faisons ici. Mais, réflexion faite, nous ne croyons pas que cela soit dans l'intérêt du public de révéler le contenu détaillé de nos initiations.

Or, dans l'optique où c'est notre faculté qui les organise, dans l'optique où nous voulons qu'elles nous représentent, nous devons tout de même soulever un élément très délicat qui nous a frappés lors des initiations ultérieures et, encore cette année, lorsque le chemin était montré à de nouveaux étudiants : nous perpétuons la culture du viol et banalisons la sexualité.

Malgré tous les efforts déployés, et ils ne sont pas seulement symboliques, citons la fameuse campagne « Sans oui, c'est non » et les nombreux messages des organisateurs, il demeure certains archaïsmes profondément dérangeants qui échappent souvent au contrôle de tous les acteurs. Ils se manifestent par des chansons dégradantes, des slogans au goût très douteux, et nul besoin d'être prude ou pudibond pour l'observer, qu'on se le dise.

Quand on entend encore chanter « à Laval, les filles avalent » ou « Ottawa, y sucent même pas » (référence aux universités du même nom, ici), ou encore l'intégralité de la fameuse *Matante Germaine* où l'on va se faire « sucer la graine », il y a de quoi être rebuté. Disons-le, personne n'ignore ces réalités. Nous savons tous ce qu'est la sexualité et nous ne disons nullement que la vivre pleinement est un mal. Mais faut-il pour autant en faire quelque chose d'aussi banal? D'aussi déconsidéré et facile?

Le plus dérangeant avec ces chansons, c'est qu'elles déconsidèrent surtout la femme en la montrant comme un vulgaire objet, facile et docile, utile et

bonne uniquement à amuser des phallus. Nous croyons fermement que nous ne pouvons plus tolérer un tel état de fait. Tout cela est mal, même si nous rions, même si nous chantons à tue-tête.

Et le problème ne se limite malheureusement pas qu'à l'objectification de la femme. Réalité trop souvent ignorée, les répercussions de la culture du viol et de la banalisation de la sexualité sur les hommes sont également inquiétantes. Une pression sociale analogue tendant vers l'hypermasculinité encourage effectivement plusieurs étudiants à accepter de poser ou de subir des comportements sexuels déplacés, chose que l'on ne peut que dénoncer.

Que faire, toutefois? Nous ne croyons pas que désigner un coupable soit la meilleure fin possible pour ce texte. Il convient d'ailleurs de saluer les efforts de l'association des étudiants en droit et la qualité de l'organisation qu'elle a offerte cette année. Clairement, ce n'est pas là que le problème réside, et nous ne tentons pas ici de faire tomber des têtes.

Nous tentons plutôt de vous, de nous, tendre un miroir dans lequel nous devons nous confronter et nous demander si c'est vraiment là l'image que l'on veut avoir de nous-mêmes. On se balance bien de ce que pensent les autres, en dehors de ces murs, mais nous sommes d'avis qu'il y a ici un sérieux examen de conscience à faire, pour nous-mêmes.

Nous ne pouvons pas tolérer des paroles, des actes, des comportements entre nous que nous réprouvons autrement ailleurs, dans un autre contexte. Nous devons être cohérents. Il n'y a pas de coupables ici. Ce ne sont pas les organisateurs. Ce ne sont pas les participants. Les coupables, c'est vous, c'est nous, c'est chacun d'entre nous pris isolément qui accepte par son silence de cautionner que des idéaux aussi distants de ce que nous défendons soient perpétués.

Pour que ça change? Il faut se taire lorsqu'un d'entre nous entonnera *Matante Germaine* où dira « Tu nous délaisses » à un de ses collègues. Il faut prendre la mesure de nos paroles; elles sont l'extension et le reflet de notre pensée.

Le Pigeon Dissident prend la parole. Faites de même!

L'équipe du Pigeon Dissident 2016-2017 trouvait pertinent d'aborder de front l'enjeu de la culture du viol dans notre Faculté étant donné l'importance d'opérer un changement de mentalité. Ceci étant, nous reconnaissons la pertinence des

initiatives qui ont encore une fois cette année accompli leur but de forger une camaraderie au sein de la Faculté. L'organisation est excellente, la présence est forte et le plaisir se fait sentir. Il faut toutefois convenir que plus d'étudiants seraient intéressés à y participer et, surtout, s'y sentiraient plus à l'aise en l'absence de certains des éléments discutés

plus haut. Les changements nécessaires pour en arriver là n'auront lieu que si les étudiants osent faire part de leurs opinions. C'est pourquoi le Pigeon invite les étudiants à lui communiquer leurs opinions, quelles qu'elles soient, pour qu'elles puissent être diffusées dans nos prochaines éditions.

Pour mieux comprendre les manifestations de la culture du viol et de l'hypersexualisation aux initiations, le Pigeon Dissident a demandé à deux étudiantes de partager leurs observations à ce propos.

Étudiante de 2e année au baccalauréat en droit :

Le but ultime des initiations c'est de gagner des coupes, *right?* Eh bien tu ne peux tout simplement pas en gagner s'il n'y a pas au moins trois ou quatre filles dans ta section qui se mettent en brassière pratiquement toute la semaine. Tu ne peux pas gagner si, pendant la danse du jeudi, il n'y a pas encore des filles qui font semblant de se faire *vider* par des gars en brassière... C'est juste que c'est tellement valorisé d'enlever son chandail et ses pantalons que même moi, et je me considère assez *classy*, des fois je me sentais mal de pas le faire ou de pas encourager des filles à le faire pour faire gagner ma section.

Il n'y a pas vraiment d'activités comme ce qui s'est passé à l'UQO, où c'est expressément dit que tu dois te déshabiller. C'est juste que tu te sens presque obligé de le faire pour faire partie de la gang. Et, t'sais, les filles qui gagnent les camisoles des juges à la fin de la semaine, c'est celles qui étaient le moins habillées toute la semaine.

On dirait que cette culture est tellement ancrée que c'est difficile de la critiquer, parce que justement ce n'est pas écrit explicitement sur un bout de papier qu'il faut se mettre toute nue, c'est juste vraiment trop valorisé. Et si tu veux le moins gagner, tu n'as pas le choix.

Par exemple, la section A ne gagne jamais les coupes, *right?* C'est vrai que d'habitude, il n'y a pas beaucoup de monde qui participe, alors c'est compréhensible. Mais c'est aussi le fait qu'il n'y a personne qui se déshabille. Cette année, il y avait autant de monde que dans les autres sections qui participaient, on criait aussi fort, voir plus fort! Mais il n'y avait pas de seins... C'est juste qu'il y a une très grande corrélation entre le nombre de brassières et les coupes.

Étudiante de 1re année au baccalauréat en droit :

Les boosters, toutes sections confondues, étaient vraiment super. On se sentait soutenu, encouragé et inclus. On avait envie de participer, mais en même temps le « Sans oui c'est non » s'est bien rendu : personnellement je ne me suis jamais sentie « forcée » de participer à des activités si je n'avais pas envie.

Concernant l'objectification de la femme et l'hypersexualisation, c'est vrai qu'on se mettait souvent *en chest* ou qu'on m'a demandé de *frencher* un gars pour impressionner les juges. Mais, personnellement, je n'ai pas trouvé que c'était si déplacé, puisque je n'avais pas l'impression que si je refusais, vous m'auriez jugé ou rejeté. Je pense qu'on avait juste envie d'avoir du plaisir, et ce que je retiens des initiations, c'est clairement pas qu'on devait enlever notre t-shirt pour la danse. On peut même le voir comme un mouvement « libérateur », pour montrer que les filles peuvent être à la fois *wild* et studieuses, mais bon c'est peut-être un peu poussé. En plus, c'était surtout un effet de *gang* : on le faisait ensemble, c'était vraiment un truc de groupe. Puis on est jeunes, *so let's be crazy*. Mais c'est ça, comme je disais, l'hypersexualisation, c'est vraiment pas ce qui m'a marqué des initiations. Comparé à ce qu'on entend ailleurs, je trouve que nos initiations étaient plutôt basées sur la gang, pour rassembler tout le monde. On se sentait pas rabaisées (en tout cas pour moi), ou que notre corps était utilisé.

LE POINT DE NON- RETOUR

Ariane Larocque

Comité Amnistie Internationale

Je ne sais pas pour vous, mais la très médiatisée Journée nationale des Autochtones a particulièrement marqué mon imaginaire estival. L'image la plus poétique et évocatrice captée par la pellicule? Le canot glissant solennellement sur la rivière des Outaouais, scintillante d'espoir sous un soleil fraîchement levé; le Parlement en arrière-plan (et ses photogéniques grues mécaniques); Trudeau souriant dans la délicieuse veste en daim à franges de son paternel, armé d'optimisme et de son aviron en plastique bleu électrique.

Eh bien, espérons qu'il ne s'en soit pas départi, parce que ledit aviron pourrait lui être fort utile lors d'une prochaine excursion en Colombie-Britannique, dans la vallée de la rivière de la Paix (future destination incontournable pour les mordus de canot-camping?).

Une fois celle-ci inondée sur plus de 55 km² et sur la quasi-totalité de ses terres autochtones, cela va de soi¹.

Terre(s) de nos aïeux

La législature de la Colombie-Britannique, faisant fi de l'opposition catégorique des populations autochtones, a récemment donné le feu vert aux balbutiements de la construction d'un immense barrage hydroélectrique sur le site C, dans le nord-est de la province, projet visant à transformer en réservoir une bonne partie de la vallée.

Faut-il préciser que les deux paliers gouvernementaux semblent ignorer expressément l'étude environnementale indépendante qu'ils ont eux-mêmes commandée, changeant de cap pour tourner théâtralement le dos aux données qui confirment que le site C « nuirait gravement » aux pratiques économiques et culturelles vitales des Danezaa, des Cris, des Métis et des autres peuples autochtones de cette région²?

Effectivement, ces derniers sillonnent la vallée pour chasser, pêcher, trapper et cueillir fruits sauvages et plantes médicinales; ils y tiennent même des cérémonies et des rituels sacrés. Ce faisant, selon Amnistie Internationale, ces hommes et ces femmes « subviennent à plusieurs des besoins de base de leurs familles et de leurs communautés, tout en maintenant et revitalisant également des cultures et des traditions malmenées et attaquées tout au long de l'histoire canadienne³. » D'ailleurs, les preuves archéologiques démontrent que la présence des Autochtones dans la région de la rivière de la Paix remonterait à plus de 10 000 ans⁴.

Inutile de s'attarder au cas des activités de chasse et de cueillette, qui n'auraient plus aucune raison d'être suite à l'inondation

massive des terres. C'est sans oublier les centaines de sites sacrés ou à valeur historique et culturelle qui seraient engloutis par l'indifférence politique et, ultimement, par l'oubli général⁵. Pour friser le ridicule, même les poissons traditionnellement pêchés se verraient affectés par ces inondations, non pas directement à cause de la hausse du niveau des eaux, mais bien de ses conséquences chimicobiologiques, notamment le rejet de méthylmercure par le sol qui rendrait toute prise impropre à la consommation pour une période de 20 à 30 ans. Par déduction logique, une génération entière pourrait donc être arrachée à cette pratique ancestrale, accélérant par le fait même le tarissement progressif des mœurs d'une culture déjà fragilisée⁶.

Une soudaine amnésie obligationnelle

Rappelons d'abord que le Canada, en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*, a l'obligation légale de protéger les droits des Autochtones, devoir dont il ne s'est visiblement pas acquitté. Qui plus est, les développements de ressources de grande envergure pouvant potentiellement porter un préjudice à leurs droits ne peuvent aller de l'avant qu'avec le consentement libre, préalable et éclairé des populations touchées⁷.

Grâce à certains traités, les peuples autochtones bénéficient aussi du droit acquis de récolter des aliments sauvages et de pratiquer leurs habitudes de vie dans l'ensemble de leur vaste territoire. En l'espèce, le territoire de la vallée de la rivière de la Paix tombe sous la juridiction du *Traité n° 8*, qui reconnaît aux Premières Nations des droits de chasse, de pêche et de trappe sur ces terres⁸. Il est indéniable qu'en cas d'inondation des terres, l'esprit de ces divers traités serait ainsi violé, les droits concernés étant sapés de tout effet pratique.

Par déni stratégique, les gouvernements provinciaux et fédéral ont à maintes reprises entretenu, voire exacerbé, une certaine ignorance calculée des traités historiques conclus entre les années 1800 et 1900, dont le *Traité n° 8*, ceux-ci n'établissant pas de juridictions gouvernementales et autochtones relatives à l'utilisation des terres⁹. Pourtant, la Cour suprême du Canada statue que ces traités « doivent être interprétés d'une manière libérale et contemporaine qui soit en accord avec les promesses faites aux peuples autochtones pendant les négociations et selon la compréhension que les peuples autochtones ont des

accords conclus¹⁰. »

Cowboys c. Indiens ou le rodéo judiciaire

Dans un tel contexte, la demande des Premières Nations, appuyée par Amnistie Internationale et plusieurs autres acteurs de la société civile, se traduisait naturellement par leur volonté que l'évaluation du barrage du site C tienne compte de la cohérence d'ensemble avec ces diverses obligations légales.

Les deux paliers gouvernementaux ont opté pour un refus catégorique, excluant explicitement ces conclusions légales du lexique de l'évaluation. La province, poussant un cran plus loin, est même allée jusqu'à exclure unilatéralement toute possibilité de protéger l'utilisation autochtone des terres de la vallée de la rivière de la Paix¹¹.

Deux des Premières Nations les plus directement affectées entreprennent alors une série de recours pour contester la construction du barrage devant les tribunaux, contestations qui demeurent toutefois sans réponse et ne pourraient être résolues qu'après l'achèvement du projet¹².

Le contre-argument du gouvernement fédéral, à prendre avec un grain de gros sel? Qu'il incombe aux peuples autochtones de prouver la violation de leurs droits définis par le *Traité*. S'enchaîne le *running-gag* juridique par excellence : la Cour n'a pas compétence pour entendre l'affaire, en l'occurrence parce que le fédéral ne peut être contraint à agir pour protéger ces droits qu'à la suite d'un procès complet bâti sur un examen rigoureux des faits – tout l'opposé des examens judiciaires abrégés comme ceux accordés aux Premières Nations en désespoir de cause¹³. Sans grande surprise, un tel procès pourrait s'étirer sur plus de dix ans, à même les deniers plus que limités des Conseils de bande.

À noter que la Commission interaméricaine des droits de l'homme a déjà statué que la nécessité pour les peuples autochtones canadiens d'entamer ce genre de procédures légales onéreuses afin d'établir leurs droits viole les normes internationales en matière de justice¹⁴.

Et la première ministre britannocolombienne, Christy Clark, de se montrer beaucoup plus expéditive, ne cherchant même pas à nier le fait que l'autorisation précipitée d'abattre une partie de la forêt dans la vallée cachait maladroitemment le dessein de confronter les tribunaux à une détérioration trop avancée pour faire marche arrière. Sa

réponse, faisant référence au fameux site C, fit d'ailleurs montre d'une diplomatie exemplaire : « Je vais le compléter. Je vais l'amener au-delà du point de non-retour¹⁵. »

Double discours en filigrane?

Permettez-moi maintenant un questionnaire tout personnel (lire *je-me-détache-d'Amnistie-pour-des-questions-de-responsabilité*).

S'inscrivant dans une tendance pancanadienne de rapprochement avec les communautés autochtones comme partie intégrante et fondamentale de notre société, il est vrai que nos gouvernements, et tout particulièrement le fédéral, semblent démontrer une réelle intention et un désir durable de rebâtir des relations jusqu'ici contusionnées. Nous nous devons à cet effet de saluer leur honnête effort en lançant l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, réclamée depuis des années et à juste titre par les Premières Nations ainsi que par divers intervenants ou observateurs à travers le pays.

Néanmoins, les doubles discours persistent, et la ligne déjà bien mince entre le sincère et le politiquement correct va en s'amenuisant davantage. Le cas du barrage du site C n'incarnant pas une réalité isolée, se pourrait-il que ce soit non pas le caractère contraignant de la loi, mais plutôt la sympathie politique, authentique ou stratégique, aux humeurs toujours changeantes, qui module en pratique ces droits? Qu'en cas d'apparent conflit opposant enjeux énergétiques et retombées économiques aux sacrosaints droits des peuples autochtones, ils ne soient soudainement plus promus avec la même ferveur?

Seul l'avenir nous le dira... (ou Énergie Est)¹⁶.

(1) Amnistie Internationale, *Le point de non-retour*, https://www.amnesty.ca/sites/amnesty/files/SiteCCampaignDigest_FR.pdf, p. 3

(2) *Ibid.*

(3) Amnistie Internationale, préc., note 1, p. 5

(4) Amnistie Internationale, préc., note 1, p. 9

(5) Amnistie Internationale, préc., note 1, p. 10

(6) *Ibid.*

(7) Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Articles 25, 26, 28, 29, 31, 32

(8) Amnistie Internationale, préc., note 1, p. 10

(9) *Ibid.*

(10) *R. v. Badger*, [1996] 1 S.C.R. 771.

(11) Amnistie Internationale, préc., note 1, p. 10

(12) Amnistie Internationale, préc., note 1, p. 4

(13) Amnistie Internationale, préc., note 1, p. 10

(14) Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), Report No 105/09 on the admissibility of Petition 592-07, Huf'qumi'num Treaty Group, Canada, 30 octobre 2009. Paras. 37-39.

(15) News 1130 et Canadian Press, "Former B.C. premier Bill Bennett's accomplishments celebrated at memorial." 31 janvier 2016.

(16) Alexandre SHIELDS, Un « non » autochtone lourd d'impacts, *Le Devoir*, 16 juin 2016

Le Pigeon Dissident a lancé son nouveau site web

Le Pigeon Dissident a lancé son nouveau site web le 7 septembre dernier. Plus léger et malléable que l'ancienne plateforme, il se veut un espace de débat et de discussion pour les étudiants en droit de l'Université de Montréal. Vous y retrouverez tant les articles des éditions papiers que du contenu exclusif, comme nos chroniques web ou une section « Arts » unique en son genre. Les articles des années précédentes demeureront accessibles via le nouveau site web. Suivez-nous sur notre page Facebook pour suivre la publication de nouveaux articles !

www.pigeondissident.com & www.lepigeondissident.com

SE METTRE AU DIAPASON DE LA RÉALITÉ

Patricia Yao

« Et je vous donne ma parole que nous allons renouveler et respecter cette relation »¹. Lors d'une conférence offerte à Ottawa, Justin Trudeau fit son *mea culpa* avec cette déclaration auprès des communautés autochtones. Ce discours reflétait la triste et longue histoire d'une relation ô combien inégale!

Pour peu qu'on y réfléchisse, les Autochtones ont plus souvent qu'autrement été considérés comme les bons vieux sauvages qui vivaient sur les terres canadiennes. D'après l'Homme non-autochtone, un parfait autochtone devrait être vêtu d'une tunique et porter un casque parsemé de plumes. Fervent protocommuniste, la chasse, la pêche et la cueillette devraient également être ses domaines de prédilection. La vérité est que cette interprétation ne fait que renforcer cette folklorisation du statut d'Indien². Bien évidemment, la théorie du conquérant et la règle de la *res nullius*³ servent de planche de salut.

Et pourtant, le rapport de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada a non seulement fait couler beaucoup d'encre, mais a aussi démontré que le malheur des uns faisait le bonheur des autres. Dans une politique d'assimilation à la race blanche, on estime que plus de 150 000 enfants des Premières Nations, des Métis et des Inuits ont été envoyés dans des pensionnats dès le 19^e siècle⁴. Rapidement, des abus physiques et sexuels à l'endroit des pensionnaires ont débuté dans l'optique de les contrôler et d'instaurer des mesures disciplinaires adéquates. Les chiffres ne mentent pas : entre 1941 et 1945, le taux de mortalité infantile autochtone était environ cinq fois plus élevé que celui de la population non autochtone, 38 000 plaintes de violence sexuelle et physique ont été faites alors qu'il y a eu moins de 50 condamnations et aujourd'hui, à la suite de ces

traumatismes subis, le taux de suicide chez les Inuits est de 6 à 11 fois plus élevé que la population en général.

Comment se fait-il que le gouvernement canadien ne soit jamais intervenu en plus de 100 ans, alors qu'un génocide infantile se déroulait sous ses yeux? Pour ce faire, il est pertinent de faire un retour dans le passé.

La Proclamation de la race blanche

Nul ne peut nier que les peuples autochtones furent les premiers à s'être installés sur les terres du pays à la feuille d'érable. Il est vrai que l'on qualifie Christophe Colomb comme étant le découvreur de la nouvelle terre. Certes, le mot clé est bien « découvreur », puisqu'après avoir posé ses pieds sur le territoire de l'Amérique, il fit la rencontre des Autochtones. Contrairement à ce que l'on peut penser, ces derniers étaient considérés comme des alliés auprès des Français. Puis, la guerre entre la Grande-Bretagne et la France s'amorça, mais se termina en 1763. Les Anglais en sortirent grand vainqueur.

Que faire avec ces anciens alliés des Français? La Couronne britannique opta pour une conciliation et tenta de gagner leur amitié. Dans la Proclamation royale de 1763, une section fut exclusivement accordée aux nations autochtones. Elles sont présentées « comme des entités politiques autonomes vivant sous la protection de la Couronne et conservant leurs pouvoirs politiques internes et leurs territoires »⁵. Plus facile à dire qu'à faire, puisque ce document était teinté par les visées impérialistes de la Grande-Bretagne. Le sort des Autochtones en était jeté.

Deux ballons d'essai

Selon la loi de la jungle, une partie supérieure à une autre gagnera la lutte en question. Sur le plan économique et politique, le statut du gouvernement canadien était nettement avantageux. Sous l'effet conséquent de la loi du plus fort, les Autochtones se sont retrouvés à la merci du fédéral, et ce malgré qu'ils étaient les premiers sur les terres canadiennes.

Pour bien encadrer ces prétendus sauvages ornés de plumes bariolées, le gouvernement décida d'adopter une législation pour les protéger. La première et principale loi canadienne qui traite des Autochtones est la *Loi sur les Indiens*⁶. La Couronne admet que ces nations ont droit à certains avantages en comparaison avec la population en général. Ainsi, la règle est simple : si on est reconnu comme étant un Indien au sens de la loi, on peut obtenir notamment des avantages fiscaux. Puis, il y eut l'adoption de la *Loi constitutionnelle de 1982* qui constitutionnalisa les droits particuliers détenus par les Autochtones à son article

35⁷.

Le gouvernement canadien avait sûrement de bonnes intentions en instaurant ces deux lois, mais elles n'ont néanmoins pas eu le résultat escompté. La *Loi sur les Indiens* a par exemple forgé une discrimination à l'encontre des femmes pendant longtemps avant que la Cour suprême n'intervienne⁸. Un trou noir juridique règne de surcroît au sein de la qualification des droits existants pour les peuples autochtones⁹.

Dans un ultime effort pour se sortir de l'ambiguïté et de l'incertitude de la définition de ce qu'est un Autochtone, le fédéral s'est montré favorable à la création de pensionnats pour eux. Les Églises catholiques étaient celles qui avaient le mandat de prendre en charge l'éducation de ces groupes. Ce devait effectivement être l'enseignement des Blancs qui devait se faire, puisque les Autochtones seraient restés des sauvages non éduqués à leur sens. Avoir su, ils auraient dû montrer leurs griffes.

Damer le pion

« La Commission a entendu de nombreux exemples d'élèves qui ont été dans ces pensionnats pendant huit ans ou plus, et qui les ont quittés avec rien de plus qu'une scolarité équivalente à une troisième année, et parfois même sans savoir lire. » La Commission n'est pas allée par quatre chemins pour illustrer l'échec du gouvernement fédéral canadien.

Sous le postulat de la civilisation urbaine canadienne, la culture des Premières Nations, des Inuits et des Métis n'avait pas beaucoup de chance de perdurer. Les langues autochtones n'étaient pas permises à l'école, les pratiques spirituelles étaient bannies et les frères et sœurs étaient séparés à l'intérieur des institutions. Les missionnaires des pensionnats ont continuellement creusé le fossé entre les parents et leurs enfants pensionnaires, de sorte que les parents autochtones ont porté l'étiquette de parents inaptes et indifférents à l'endroit de leur propre descendance.

Les écoles manquaient en réalité de subventions. Ce faisant, les établissements étaient mal entretenus et insalubres. De plus, les conditions de vie étaient déplorables. Les enfants autochtones souffraient de malnutrition et la nourriture offerte était de piètre qualité. Comme les institutions étaient mal préservées, les corvées ménagères étaient valorisées au détriment des buts pédagogiques. Les enfants ont été négligés, et ce manque de supervision mena inévitablement à des événements malheureux où des jeunes ont par la suite été victimes d'agressions sexuelles et physiques.

Bon nombre d'entre eux n'ont pas pu se

sortir de la honte et la colère qui régnaient en eux. Dépassés par ces actes, aucun support ne leur était offert. Ainsi, ils se sont tournés vers l'alcool et les drogues pour noyer leur chagrin. Le désespoir et la dépression ont eu le meilleur d'eux-mêmes. Les gens qui les supervisaient préféraient de loin fermer leurs yeux et/ou rester dans l'ignorance.

Laisser à eux-mêmes, plusieurs survivants ont fini leur éducation tel que prévu. La consommation de substances illicites les a toutefois suivis à leur sortie de l'enfer. *Ils n'étaient pas sortis de l'auberge*. Ces anciens élèves ont toujours connu ce mode de vie et ils n'ont pu élever leurs enfants que dans les mêmes conditions. Un véritable cercle vicieux.

À la croisée des chemins

Rares sont ceux qui sont nés dans la pourpre et qui n'ont pas eu le malheur de vivre une infirme partie de ce que les pensionnaires autochtones ont souffert. Il est vrai que ces écoles n'existent plus depuis 1997, mais il demeure sans dire qu'après tout le mal qui a été fait, le gouvernement doit faire feu de tout bois pour remédier au problème. Dans les circonstances, trouver la solution revient à chercher une aiguille dans une botte de foin.

Le Canada vient de tomber de son piédestal avec le dépôt de ce rapport, mais l'erreur est humaine. La Commission de vérité et de réconciliation du Canada croit fermement que cela commence par la réconciliation et que ce doit être un principe qui servira de fondement pour les relations futures entre le fédéral et les peuples autochtones. De nombreuses recommandations ont également été émises par la commission. Désormais, il sera intéressant de voir si le Canada prendra ses responsabilités en main à la suite de cette dérive pour redonner aux nations autochtones le respect qui aurait dû leur être accordé.

1. La Presse canadienne. (2015, 15 décembre). Trudeau veut aborder une nouvelle ère avec les peuples autochtones. *Radio-Canada*. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/12/15/003-autochtones-rapport-reactions-trudeau-commissaires-suivi.shtml>.

2. *Loi sur les Indiens*, L.R.C. 1985, c. I-5.

3. La *res nullius* énonce la règle selon laquelle lorsque des terres vacantes sont complètement libres, les premiers arrivants prennent possession des terres qui sont découvertes. Ce seront eux qui seront les propriétaires du dudit territoire.

4. Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). Les principes de la vérité et de la réconciliation. Repéré à <http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Principes%20de%20la%20verite%20et%20de%20la%20reconciliation.pdf>.

5. Commission royale sur les peuples autochtones. (1993). *Partenaires au sein de la Confédération : les peuples autochtones, l'autonomie gouvernementale et la Constitution : Les peuples autochtones, l'autonomie gouvernementale et la Constitution*. Ottawa (Publication n° MAS Z1-1991/1-41-2F).

6. *Loi sur les Indiens*, préc., note 4.

7. *Loi constitutionnelle de 1982*, annexe B de la *Loi de 1982 sur le Canada*, 1982, c. 11 (R.-U.), art. 35.

8. Jacobs c. Mohawk Council of Kahnawake, [1971] R.C.S. 92.

9. R. c. *Van der Peet*, [1996] 2 R.C.S. 507.

10. Commission de vérité et réconciliation du Canada. (2015). Les principes de la vérité et de la réconciliation. Repéré à <http://www.trc.ca/websites/trcinstitution/File/2015/Findings/Principes%20de%20la%20verite%20et%20de%20la%20reconciliation.pdf>.



L'autre élection

Xavier Desrosiers
Directeur de la logistique

Vous l'aviez oubliée. Alors que vous êtes tordus de rire en voyant la Clinton qui a de la misère à monter dans sa van ou en train de pleurer face à la dure constatation que Laurent Lessard soit aussi crédible que votre mon'ncle après quelques bières, les choses se passent sur le Vieux continent. Dans près de six mois, nos cousins seront appelés aux urnes afin de choisir le prochain président de la République française. Portrait biaisé d'un scrutin imprévisible.

À droite! Encore!

Dans le coin de la droite, deux camps distincts lutteront au premier tour¹. Le glorieux Front national, parti d'extrême droite, sera évidemment représenté par la tout autant glorieuse Marine Le Pen. Ancré dans ses valeurs anti-immigration, voire racistes, le parti mise énormément sur les attentats survenus lors du mandat du président sortant François Hollande afin d'aller chercher la partie inquiète de l'électorat français. Si élue, Le Pen offre de réduire le nombre de nouveaux arrivants à 10 000, alors que le flux actuel se situe autour des 200 000 individus². De quoi assurer la pérennité de la stigmatisation de la population (entre autres) musulmane vivant déjà en France en l'associant au terrorisme. La tactique pourrait certes se montrer efficace dans un premier tour, mais un discours plus centralisé et inclusif des Républicains, l'autre formation politique de droite, viendrait chercher une plus grande partie de l'électorat au second tour. En fait, comme en témoignent les sondages, le phénomène Le Pen est comparable à celui de Donald Trump, aux États-Unis; Le Pen reste populaire parmi ses adeptes, soit environ 25-30 % des personnes sondées, mais n'arrive pas, lors du second tour, à accroître suffisamment sa cote de popularité, franchissant difficilement la barre des 40 %, et ce, peu importe son adversaire³.

Du côté de la droite modérée, aucun candidat n'arrive à faire consensus. Un peu à la manière des présidentielles américaines, les candidats des partis français de droite et de gauche se soumettent à des primaires qui détermineront quel candidat les représentera lors du scrutin officiel. À droite, donc, les Républicains (anciennement connus sous le nom d'Union pour un mouvement populaire) sont déchirés entre Nicolas Sarkozy, président de 2007 à 2012, et Alain Juppé, notamment ministre, puis premier ministre, actuellement en poste à titre de maire de Bordeaux. Ce dernier est donné gagnant par les sondages les plus récents dans une éventuelle confrontation face à Sarkozy⁴. Explication de ce phénomène : les Français ont tendance à voir celui qui s'est fait battre par François Hollande lors du dernier scrutin comme... celui qui s'est fait battre par François Hollande. La cote de popularité de ce dernier étant au plus bas suite, entre autres, aux nombreux



attentats terroristes et à la polémique entourant son manque de leadership dans l'histoire de la controversée Loi du travail, l'électorat aurait tendance à percevoir le mari de Carla Bruni comme celui qui a perdu face au perdant. Juppé, bien que relativement âgé, représente un bon compromis entre les principes jugés souvent trop radicaux de Le Pen et la mollesse de la gauche face à la menace islamiste. Il ne fait cependant pas consensus, notamment pour avoir été condamné à 14 mois de prison pour une affaire de corruption impliquant le conseil municipal de Paris. Après un candidat misogone et raciste dans la glorieuse Amérique libre, pourquoi pas un bon vieux « crosseur » à la tête de la France? Décidément, 2016 en est une belle.

Tiens ta gauche

« Affaiblie, divisée, pessimiste; voir gauche française. » Voilà comment un dictionnaire quelconque pourrait résumer la situation de l'axe social-démocrate français. Les chances que le président sortant se représente sont pratiquement aussi nulles que celles de croiser Joel Legendre dans un parc (il a eu sa leçon, le pauvre). Charisme absent et affinité au concept de *statu quo*, ajoutés à un bilan au mieux moyen sont autant de raisons qui poussent la tête du Parti socialiste à considérer d'autres options. Parmi celles-

ci, on compte l'actuel numéro deux du gouvernement, Manuel Valls. Une telle alternative devient cependant de plus en plus improbable; ses liens trop serrés avec Hollande Le Petit pourraient lui nuire non seulement au sein de son propre parti, mais également aux éventuelles élections. Les socialistes pourraient donc être tentés de se tourner vers Emmanuel Macron, lui qui était ministre de l'Économie jusqu'en août dernier. Démissionné, il a fondé son propre mouvement, En Marche!, afin de se distancer du Parti socialiste et de ses instances. Jeune, relativement charismatique, de nouvelles idées... voilà ici un potentiel champion pour les gauchistes désabusés. Quant aux gauchistes blasés, leur choix risque fort bien de s'arrêter sur Jean-Luc Mélenchon, l'homme de la « gauche Françoise David », celle ayant toujours pris la part des « poqués » de la société sans jamais en être arrivée au pouvoir. Bien que ses chances soient minimes, Mélenchon fera une campagne de principe et d'idées, du genre Bernie Sanders, chose qui, comme il l'espère, fera avancer le débat en France.

Merci d'avoir voyagé avec Air France

Gauche, droite, en haut, en bas... de tout, voilà ce qu'il y a dans cette élection. Bien que la droite, dans son ensemble, semble

favorisée par la tristesse que seront les années Hollande aux yeux du peuple français, il serait étonnant de voir deux de leur candidat au second tour. N'ayant pas de candidat champion mis à part un Alain Juppé au passé criminel, les Républicains pourraient se voir damner le pion par une Marine Le Pen de plus en plus populaire, elle qui, si elle arrive à centraliser son discours et courtiser la faction dite *politically correct* des droitissss, pourrait se faufiler jusqu'au second tour. Dans l'autre coin, difficile de voir autre chose qu'Emmanuel Macron, *golden boy* par excellence qui a tout de l'anti-Hollande. Tout ça s'annonce intéressant, complexe et croustillant. En attendant, vous me ferez signe quand Barack sera plus là et qu'il va avoir été remplacé par un personnage tout aussi inspirant que lui. J'ai hâte...

1. Notons que la présidentielle française consiste en deux étapes : le 1^{er} tour sert à déterminer quels seront les deux candidats qui passeront au tour suivant; ces derniers seront ceux qui récolteront le plus de voix. Lors du second tour, le candidat ayant obtenu le plus de vote remporte la victoire.

2. <http://www.20minutes.fr/politique/1725167-20151105-immigration-fn-precise-objectifs-chiffres-ca-change-beaucoup>

3. http://www.lexpress.fr/actualite/politique/elections/presidentielle-2017-les-sondages_1814563.html

4. http://www.ifop.com/media/poll/3469-1-study_file.pdf



**YES,
HE
CAN!**

Émilie Paquin

Gestionnaire au contenu-web

La cloche qui met fin à la récréation sonnera bientôt. Barack Obama portera prochainement le titre d'« ex-président américain »... Et nos voisins du Sud ont de bonnes raisons de pleurer.

En 2008, on l'a aimé pour son sourire charismatique et ses promesses électorales principalement composées de la fermeture de Guantanamo et du retour au bercail des dernières troupes américaines en Irak, vestige de l'opération « Irak Freedom ». En 2012, on l'a aimé pour son sourire charismatique (oui, encore ce sourire), son ardent désir de protéger la classe moyenne et son apparition au *Late Show* avec David Letterman. En 2016, on l'a aimé pour son amitié avec le couple (quasi royal) Beyoncé-Jay Z, l'implication de sa charmante femme pour la cause féministe (sans oublier son interprétation de *Single Ladies* au Carpool Karaoke) et son dévouement pour créer un gigantesque sanctuaire marin.

Retour sur huit années de présidence ponctuées par l'ObamaCare, le (pas triste du tout) décès d'Oussama Ben Laden, le renouement diplomatique avec Cuba... et par l'arrivée de cheveux gris.

Par où commencer.

Ah oui, Barack Obama est RÉELLEMENT américain.

Le scandale entourant le lieu de naissance du président est à faire rougir les plus grands adeptes des théories du complot. Et pour cause : en 2011, la Maison-

Blanche a dû publier l'acte de naissance du chef d'État pour faire taire les thèses conspirationnistes. Ainsi, a-t-on pu apprendre que M. Obama naquit un 4 août, 19h24 à Honolulu. Pas étonnant qu'il ait qualifié toute cette controverse de « bêtise ».

Ensuite, rappelons-nous le contexte dans lequel Barack Obama s'est attablé à son pupitre du bureau ovale après les festivités de son investiture en 2009. Les États-Unis se précipitaient tout droit dans un gouffre économique. La crise des « subprimes » battait son plein et le nouveau président devait remonter une longue pente.

Après son premier mandat, il était difficile d'affirmer que le plan de relance d'Obama s'orientait vers la voie du succès, suite aux injections de milliards de dollars pour des allègements fiscaux et dans l'investissement public.

« Petit train va loin », et en 2015, le taux de chômage atteint 5 % aux États-Unis, c'est-à-dire une situation de quasi-plein-emploi¹. M. Obama se mérite un morceau de robot.

Toujours en 2015, la communauté homosexuelle se souviendra du 26 juin comme du jour où le mariage gai sera désormais reconnu juridiquement par tous les États des États-Unis. Cet accomplissement illustre l'évolution de la position d'Obama sur la question. Alors qu'il encourageait seulement l'union civile en 2008, le président déclare en 2012, sur la chaîne télévisée ABC News, qu'il est en faveur du mariage homosexuel. Celui-ci étant maintenant reconnu par l'une des plus grandes puissances mondiales, le reste du monde pourra lui emboîter le pas en autorisant le mariage de personnes de

même sexe. Et on espère qu'il le fera.

L'ObamaCare dans tout ça? Près de ressembler à notre carte soleil, le programme ObamaCare fournit une assurance-maladie privée pour les familles les moins nanties. Toutefois, l'ObamaCare n'est pas synonyme de système de santé public. Il s'agit plutôt d'une réforme sociale où l'État subventionne les individus qui ne peuvent se payer des frais médicaux. De plus, le programme oblige la population américaine (sauf certaines exceptions, dont les Amérindiens et les prisonniers) à se couvrir d'une assurance, sous peine d'amendes. Avec les subventions fournies par l'État, cela signifie que les familles modestes disposeront dorénavant d'une assurance et n'auront pas à subir de pénalités financières.

Loi entrée en vigueur en 2014, son objectif de munir tous les Américains d'une assurance-maladie universelle n'est pas encore atteint. En effet, « universelle » est un bien vaste mot puisque 5 % des Américains (c'est-à-dire 23 millions de personnes) ne sont toujours pas couverts par une assurance-maladie². Mais quand même, deux morceaux de robot pour Obama qui, grâce à sa réforme, fournit une couverture à 32 millions d'Américains³ qui n'étaient jadis pas assurés.

Promesse électorale fortement acclamée par les partisans du parti démocrate, le retrait des troupes américaines en Irak et en Afghanistan allait bon train... jusqu'à ce que le groupe armé État islamique surgisse de la broussaille moyen-orientale. Triste histoire pour les soldats, qui non seulement ont eu à retourner dans cette zone accidentée, mais le président dut même renforcer la présence américaine en sol syrien et irakien.

Dossier Guantanamo : Obama avait promis, dès sa première campagne présidentielle, la fermeture de cette prison où la torture cohabite avec la grève de la faim. Pourtant, il est difficile de fermer cette prison (qui fait fi des droits fondamentaux, soit dit en passant) lorsqu'une majorité de Républicains domine au Congrès. Obama ne demandait pas le ciel : il souhaitait simplement que les prisonniers enfermés dans cet endroit malfamé soient transférés dans des prisons en sol américain. Le président peut tout de même se donner une petite tape sur l'épaule puisqu'en février 2016, la prison abritait

91 prisonniers (dont 35 qui devaient être déplacés vers des pays tiers)⁴, alors qu'elle hébergeait 680 détenus en 2003⁵ (nombre qui est lié avec l'effet post-11 septembre). Souhaitons que Clinton* reprenne le dossier laissé par son prédécesseur pour fermer définitivement ce camp inhumain.

*J'ai volontairement exclu la possibilité que Donald Trump devienne le 45^{ème} président des États-Unis.

Concernant la fin de l'embargo contre Cuba, un bref retour historique est de mise (et puis c'est quoi, un embargo?). Dans un contexte de guerre froide et de peur du communisme, Kennedy avait, en 1962, interdit toutes les relations commerciales, financières, diplomatiques et touristiques avec Cuba (c'est ça, un embargo). Bye-bye les voyages dans le Sud pour les Américains et les cigares cubains à déguster entre amis : il ne doit plus exister de lien entre les États-Unis et Cuba, point final.

Résultat : ce pays des Antilles se trouve figé dans le temps et n'a pas subi d'américanisation. Ça peut sembler positif au premier abord, mais l'économie cubaine connue de majeures difficultés pour assurer sa croissance. En 2009, Cuba aurait perdu 70 milliards de dollars américains en raison de cet embargo⁶.

54 ans plus tard, Obama change les choses en autorisant les Américains à faire leur tourisme à Cuba (bonjour les voyages dans le Sud!), en éliminant l'interdiction de l'accès cubain au système bancaire international et en laissant les Cubains travailler aux États-Unis moyennant salaire. L'embargo est assoupli, mais il demeure pour certains aspects économiques. Comme dans le cas de Guantanamo, ça prend l'accord du Congrès pour mettre fin d'une façon définitive à l'embargo et il est toujours mené par les Républicains...

Finalement, on se souviendra d'Obama tout simplement parce qu'il a été un président *cool*, moderne et humain. Que ce soit en donnant la réplique à Zach Galifianakis dans le show *Between Two Ferns*, en conseillant Kanye West suite à l'annonce de sa candidature aux élections de 2020 aux MTV Video Music Awards ou pour le fameux *trend* « Thanks Obama » qu'il a lui-même popularisé, ce grand homme (de six pieds) marquera l'histoire des États-Unis. Et pas seulement parce qu'il est le premier président noir.

Certes, Barack Obama, on l'aime... ou on ne l'aime pas. Mais il sera toujours mieux que les deux actuels candidats à la présidence américaine.

Comme il l'a dit lui-même au diner de l'Association des correspondants de la Maison-Blanche : « Obama's out. »

drop the mic

1. <http://www.lefigaro.fr/elections-americaines/2016/01/14/01040-20160114ARTFIG00382-les-deux-mandats-de-barack-obama-en-10-dates-cles.php>
2. <http://rue89.nouvelobs.com/2010/03/22/obama-et-la-sante-les-etats-unis-rejoignent-le-xx-siecle-143898>
3. Idem.
4. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/international/2016/02/23/001-plan-fermeture-guantanamo-cuba-congres-americain.shtml>
5. <http://affaires.lapresse.ca/opinions/chroniques/claude-picher/200904/21/01-848617-cuba-petite-histoire-de-lembargo.php>
6. <http://affaires.lapresse.ca/opinions/chroniques/claude-picher/200904/21/01-848617-cuba-petite-histoire-de-lembargo.php>

Acquisition de Monsanto par Bayer : la main qui nourrit peut-elle rendre malade?

Étienne Gendron
Directeur

Mercredi dernier, un tremblement de terre a secoué l'industrie agrochimique : le géant allemand Bayer, connu pour ses activités dans le domaine pharmaceutique et producteur de la célèbre aspirine, a annoncé le rachat du leader mondial des semences OGM, Monsanto, ayant tant fait les manchettes dans les dernières années. Une transaction colossale : 66 milliards \$ US (58,8 milliards €), qui, si elle est approuvée par les autorités de la concurrence, donnera naissance au numéro un de l'agrochimie, avec un effarant chiffre d'affaires prévu de 25,8 milliards \$ US (23 milliards €) et près de 140 000 employés partout dans le monde. Mais cet accord, aussi impressionnant qu'il puisse être, n'est que l'énième étape d'un processus de consolidation bien entamé dans le secteur agrochimique, dont les répercussions économiques et sanitaires sont encore largement inconnues.

Monsanto : le nom seul suffit à déclencher les passions. En effet, la société de St. Louis, Missouri, a été largement décriée pour certains de ses produits-vedettes : herbicide *Roundup* (glyphosate), ne discriminant pas les bonnes pousses des plantes envahissantes; semences génétiquement modifiées *Roundup-ready*, seules plantes sensées survivre à l'épandage de *Roundup*; agent orange, défoliant toxique utilisé durant la guerre du Vietnam. Au-delà des semences *Roundup-ready*, Monsanto est à la fine pointe de la recherche en ingénierie agrogénétique, produisant de nombreuses variétés d'OGM¹ notamment les semences BT, conçues pour produire naturellement la toxine pesticide *Bacillus thuringiensis* – mais dont les effets sur la santé sont encore incertains. Dernièrement, Monsanto s'est aussi concentrée dans le développement de l'agriculture intelligente et connectée, fournissant un aperçu des formidables possibilités de compilation, prédiction et analyse que les nouvelles technologies offrent au secteur agricole.

C'est, entre autres, pour s'offrir cet impressionnant portefeuille de brevets et de produits phares que Bayer paiera 66 milliards \$ US en argent, dans ce qui sera la plus importante acquisition jamais réalisée par une entreprise allemande et la

plus grande transaction en argent sonnante de l'histoire². Le colossal financement de cette opération se fera principalement par voie d'endettement : selon le professeur de la London School of Economics Edmund Shuster, en cas de financement par voie de capitaux propres dépassant les 22 milliards \$ US, les lois allemandes auraient requis l'approbation de la transaction par une supermajorité de 75 % des actionnaires³—ce que les dirigeants de Bayer veulent éviter. Ainsi, 19 milliards \$ US seulement seront levés par voie de capitaux propres, la différence provenant de l'endettement; la société de Leverkusen a d'ailleurs contracté pour 57 milliards \$ US en crédit-relais dans ce but. Le financement de telles opérations sur le marché obligataire devrait d'ailleurs bénéficier des conditions favorables créées par le programme européen de rachat d'obligations du secteur privé (*Corporate sector purchase programme*) de la Banque centrale européenne⁴. Bayer prévoit une clôture avant la fin 2017. Si la transaction passe le test des autorités de la concurrence, la nouvelle entité contrôlera, à elle seule, 24 % du marché mondial des pesticides et 29 % des semences—des parts de marché immenses pour un seul acteur.

De loin la transaction la plus commentée et publicisée, l'acquisition de Monsanto par Bayer n'est pourtant qu'une étape de plus dans la concentration de l'industrie agrochimique. En décembre 2015, les américaines DuPont et Dow Chemicals annonçaient leur fusion⁵, ce qui devait donner naissance au leader mondial de l'agrochimie—place qui devrait lui être ravie par le mariage Bayer/Monsanto. Puis en février dernier c'est la chinoise ChemChina qui faisait l'acquisition de la suisse Syngenta, un autre géant des pesticides et semences génétiquement modifiées⁶. Finalement, plus près de nous, les canadiennes Potash Corp. et Agrium ont conclu, il y a deux semaines, un accord de fusion ferme en actions seulement, qui devrait donner naissance au numéro un des fertilisants au monde—tant en termes de capacité de production que de réseau de distribution. Ces transactions accélèrent un processus de consolidation bien entamé, et dont les chiffres sont pour le moins effarants : en 1994, les quatre leaders mondiaux des semences contrôlaient 21 % du marché; si les transactions annoncées cette année—excluant la fusion entre Potash Corp. et Agrium—sont complétées, les trois mastodontes qui en résulteront, contrôleront ensemble 59 % des semences brevetées⁷ et près de 70 % des pesticides. Pour le seul marché américain (seconde puissance agricole au monde), les entités fusionnées Dow/DuPont et Monsanto/Bayer contrôleraient 77 % du marché des semences de maïs et 66 % des semences de soja⁸.

Ces données laissent entrevoir une hausse prochaine du prix de tous les intrants agricoles (de la semence à l'herbicide en passant par l'engrais). D'ailleurs, Monsanto et Bayer ne s'en cachent pas : ils souhaitent offrir un service intégré aux agriculteurs, qui pourraient ainsi obtenir la majorité de leurs intrants, de même que des conseils en agro-ingénierie, auprès d'un seul fournisseur. Cette perspective d'une hausse des coûts inquiète grandement les associations

d'agriculteurs, qui ont déjà trouvé une oreille au Congrès américain : le 20 septembre a lieu une audition spéciale du Comité judiciaire du Sénat sur la vague de consolidation dans l'industrie agrochimique, audition commandée par son président, Chuck Grassley (Républicain-Iowa). Selon Reuters, Bayer et Monsanto devront s'inscrire auprès des autorités antitrusts dans une trentaine de juridictions différentes; et les analystes de Bernstein Research évaluent les chances de succès de la mégafusion auprès des autorités régulatrices à environ 50 %⁹. Autant dire que les actionnaires de Monsanto ne sont pas près de recevoir leurs chèques.

Mais en quoi cela concerne-t-il le consommateur? Il est vrai que notre rapport à la nourriture s'est grandement modifié dans le dernier siècle, notamment à cause de la multiplication des étapes entre la récolte du produit et sa consommation : transport sur plusieurs milliers de kilomètres, réseaux de distribution étendus, vente dans des magasins à grande surface, tous ces éléments ont contribué à dépersonnaliser notre rapport aux produits agricoles. L'agriculture devient de plus en plus un domaine éthéré, éloigné du consommateur; nous n'y avons accès qu'au travers des produits achetés au supermarché. Aussi dépersonnalisé qu'il puisse être, ce rapport à l'agriculture demeure pour le moins intime : toute notre alimentation en dépend, et par le fait même, notre santé.

Même si la transaction Monsanto/Bayer n'aboutit pas, la tendance demeure : le monde agrochimique est en profonde transformation, et les impacts sur les consommateurs sont toujours à évaluer. Peut-on s'attendre à une expansion plus rapide encore du modèle d'exploitation agricole à très grande échelle, modèle qui prévaut déjà au sud de la frontière? Il serait logique, pour répondre à la consolidation dans le secteur agrochimique, que le monde agricole lui-même se concentre; ce phénomène s'exprime notamment par la montée en puissance des fonds d'investissement agricoles, qui achètent des terres en grandes quantités pour ensuite en confier l'exploitation à des tiers, souvent des entreprises. Toutefois, comment espérer que de telles méga-exploitations répondent adéquatement aux besoins du marché local, alors que les gestionnaires de ces fermes travaillent dans le seul but d'accroître les bénéfices des investisseurs?

Il y a aussi l'épineuse question des OGM : on peut s'attendre à une utilisation encore plus généralisée de ces semences issues de l'ingénierie génétique, par le poids que les sociétés productrices de semences acquerront, non seulement dans leur propre marché, mais aussi dans toute l'économie agricole. Pourtant, les effets à long terme de l'ingestion de produits agricoles génétiquement modifiés restent à découvrir, et peut-être, s'il en est, n'apparaîtront-ils pas avant deux ou trois générations. Mais malgré toutes ces questions qui demeurent sans réponses, force est de constater que les sociétés impliquées ne sont pas les seules à se renforcer par ces transactions. C'est en fait tout un modèle agricole qui affirme encore plus sa domination, pour le

meilleur et pour le pire.

1. Plus de 2000 variétés de semences de maïs, soja et blé notamment, selon Bloomberg
2. Reuters.
3. The Wall Street Journal, 14 septembre 2016
4. L'Eurosystème, par l'entremise des banques centrales nationales des pays membres, a débuté en juin dernier l'achat d'instruments de dettes émis par le secteur privé. En date du 9 septembre dernier, près de 22 milliards € avaient été injectés dans l'économie par cette voie.
5. Transaction en actions seulement, dont la clôture est prévue à la fin 2016. Le dossier est présentement devant les autorités antitrust européennes, qui ont suspendu leur examen le 9 septembre dernier. La capitalisation totale de la société résultant de la fusion frôlera les 130 milliards \$US.
6. Acquisition d'une valeur de 43 milliards \$US, dont la clôture est aussi prévue pour la fin 2016. En août dernier, l'accord a obtenu l'aval du comité américain sur les investissements étrangers, analysant les transactions susceptibles de poser un risque pour la sécurité nationale.
7. Vox, 15 septembre 2016
8. Selon Morgan Stanley Research

LE PIGEON ENQUÊTE!



Dans les prochaines semaines, vous aurez l'occasion de participer à un véritable recensement de la population étudiante de la Faculté.

Cette recherche anonyme nous permettra de dresser un portrait de la Fac que nous publierons au courant de l'année.

Quel est le profil socioéconomique de l'étudiant moyen? Quelles sont ses opinions politiques? Religieuses? Plus vous serez nombreux à participer, plus les données seront justes.

Restez attentifs, nous annoncerons l'ouverture du sondage sur notre page Facebook et dans le Lien de l'AED!

What's in it for me? The vested interests behind electoral reform

Adam Ziri

While less than 40 % of Canadians voted for him and his party, Justin Trudeau and his Liberal Party managed to obtain a majority of parliamentary seats, and essentially 100 % of the power. If that seems undemocratic, it's because it is. To win a riding, a candidate need not obtain the majority (50 % + 1) of the votes; he/she only needs to obtain more votes than his competitors. This means that Brigitte Sansoucy, candidate for the NDP in Saint-Hyacinthe-Bagot was able to win her seat with only 28.5 % of the vote.

Reform to this system was one the Liberal Party's central promises, inviting Canadians to consider implementing a system of proportional representation, whereby the number of seats given to each party would represent the percentage of popular vote that was won. There are a number of different systems that are considered proportional representation systems, (MMP, STV and PR list being the main three) each with its own intricacies. These different systems fiddle with the current riding system in different ways, but essentially all strive to ensure that the body of Parliament is as representative as possible of the will of the people. As a result, parties would have to create coalition governments in order to obtain a majority in the House. While these systems will be generalized under the banner of "proportional representation" for the sake of this article, it is important to note that these different systems have important distinctions that can have a real effect on our democratic system.

As consultations on the issue have begun on the Hill, the different parties have begun to take their position. The Tories,

unsurprisingly, are sticking to their guns. They've repeated endlessly that they will not support electoral reform until Canadians voice their support for it through a countrywide referendum. This position makes sense; conventional wisdom dictates that Proportional Representation would hurt the Conservative party, and a referendum is their best chance to can the entire proposal. Indeed, in 2011, Conservatives won 54 % of the seats with only 40 % of the vote and 46 % of the seats with just 38 % of the vote in 2008.

According to a study conducted by the polling website, ThreeHundredEight.com,¹ if the 2015 election was done in a proportional system, the Liberals would have won 173 seats instead of 250, the Conservatives would have won 97 instead of 83, the NDP would have won 42 instead of 4, the Greens would have won 15 instead of 1, and the BQ would have won 11 seats instead of none.

Clearly, this new system would be beneficial to the smaller parties, and make it much harder for the either the Conservatives or Liberals to have a majority in the house. It's not hard to understand why the NDP, Greens and BQ are favourable to this change. Why then, are Liberals proposing this change, given that they're the ones with the most to lose?

Is Trudeau sincere is his conviction that our system must change to be more democratic? Maybe. Maybe this is his attempt to please the 63 % of Canadians who voted for parties that support electoral reform in 2015. Truth is, there's no way to tell with any certainty what his motivations are. One thing, however, is for certain. No self-respecting party would make a push for such a large change to our electoral system without carefully considering the ramifications in future elections.

How then, do Liberal strategists plan on maintaining power in the seemingly inevitable era of proportional representation? Well, given that the likelihood that no party will win a simple majority of the vote in a proportional system, governments usually consist of

coalitions, where a number of parties decide to join forces to constitute the in-House majority.

Therefore, in a typical proportional election, the Liberals would need partners in order to form the majority in the House. Despite a number of ideological differences, the most natural partnership would seem to be a Liberal-NDP coalition. If necessary, the Green party may even be part of such a partnership. If such a government seems unlikely, it's objectively true that such a coalition is much more likely to exist than a Conservative-Liberal or Conservative-NDP partnership. In the former, each party would lose too much legitimacy by partnering with its nemesis, while in the latter, the ideological gap is too vast to be a realistic option. By forcing the Conservative government to find allies within Parliament, a proportional system would make it much harder for the Conservatives to create a majority coalition.

However, all may not be lost for the Tories.

The Ed Broadbent Institute is a self-described "independent, non-partisan organization championing progressive change through the promotion of democracy, equality, and sustainability and the training of a new generation of leaders".² This institute has long been involved in this issue, and has found an unlikely ally in their effort to institute electoral reform in Canada. Guy Giorno, Stephen Harper's former Chief of Staff and former Chair of the Conservative Party's re-election campaign, has gotten together with the Broadbent Institute in their fight for electoral reform.

A Conservative insider is working with the Broadbent Institute to implement Electoral Reform. As absurd as that sounds, it merits a closer look.

Giorno may very well believe that the time has come to make reform our current system, but what about the repercussions on his party's future?

Interestingly, there may be a Conservative argument in favour of proportional representation. One of the most well-known proportional representation system

can be found in Israel, where coalition governments are the norm. This system has caused serious political crises in recent times. In 2009, Tzipi Livni's *Kadima* party won the election, but was unable to form a majority coalition within the required time frame, giving Benjamin Netanyahu the power to create a coalition. Furthermore, Netanyahu's current government is extremely frail, and can lose their majority if a single party decides to leave. This puts immense power in the hands of relatively small parties. Governments must bow to the demands of these smaller parties if they hope to maintain their coalitions.

Nothing indicates that such problems could not arise in Canada. If a hypothetical Liberal-NDP coalition does not obtain a majority of the seats, immense power would be put into the hands of the Green party, the hypothetical coalition's only other realistic ally. This, in turn, makes it hard for any party to keep its campaign promises. Even a simple Liberal-NDP coalition could be faced with serious challenges. Each party's vastly different stance on pipeline issues, for example, can be a realistic deal breaker in negotiations.

Conservatives would have much to gain from such a scenario. As the only party with no realistic coalition partners in the House, they can present themselves as the only party offering a coherent vision for Canada's future. If Canadians become quickly disillusioned with coalition politics, the Conservative party has a chance to re-invent itself entirely.

It's evident that our current system needs to change. We can't go on using a 'first past the post' system, but it's important not to romanticize the benefits of proportional representation. Political interests have always played a role in the management of our democracy, so let's not pretend that this time is any different.

To end with the words of Churchill, "Democracy is the worst form of government, except for all those other forms that have been tried from time to time".

1. <http://www.threehundredeight.com/2016/09/august-2016-federal-polling-averages.html>

2. <http://www.broadbentinstitute.ca/about>



Un gros boom

Philippe Morneau

Correcteur en chef

Le 1^{er} septembre dernier, au Cap Canaveral, une fusée Falcon 9 de SpaceX a explosé lors d'un test de routine au sol. Le Falcon 9 est plus impressionnant et plus important que le phallus du pavillon Roger-Gaudry puisqu'il devait emporter avec lui jusqu'en orbite géosynchrone (altitude à laquelle la vitesse d'un satellite lui permet de flotter au-dessus du même point sur la Terre) le satellite AMOS-6 d'un géant israélien des télécommunications, Spacecom.

Mark Zuckerberg n'était pas content parce que Facebook avait loué le satellite pour 95 M\$, lequel devait prodiguer un géant dôme WiFi à l'Afrique subsaharienne afin de faciliter les communications humaines¹ et du même coup leurrer des millions d'internautes à aimer des photos sans importance. « L'Afrique noire devra donc s'armer de patience avant de liker la page Facebook de Stranger Things, » a indiqué une sommité des réseaux sociaux.

Quant à elle, Spacecom s'est dite amèrement déçue et qu'elle exige de SpaceX soit un remboursement de 50 M\$ pour son satellite ou encore un prochain vol gratuit. Le porte-parole de Spacecom a avisé SpaceX que si l'entreprise américaine ne pouvait corriger la situation, il serait « forcé de faire la baboune. » « Ça fait déjà deux jours qu'on pas de réponse. Le service à la clientèle est presque aussi pire que celui d'Air Canada », a-t-il renchéri².

Elon Musk, pdg de SpaceX, a indiqué qu'il s'agissait de l'échec le plus retentissant de l'existence de l'entreprise d'exploration spatiale, fondée en 2002, à un point tel qu'il a demandé l'aide du public via sa page Twitter pour tout enregistrement de la boule de feu³. Zuckerberg n'a pas commenté l'utilisation de Twitter par Musk. À la date de rédaction de cet article, en ce 15^e anniversaire d'une série d'autres explosions qui ont bouleversé le monde, la cause de l'échec demeure inconnue.

Fait juridique intéressant, Spacecom avait fait assurer son satellite par une *launch insurance*. Ainsi, puisque la fusée était toujours au repos sur la plateforme de lancement au moment de l'explosion, une telle assurance ne couvrira pas la destruction de cette haute technologie. C'est le fabricant, Israel Aerospace Industries, qui devra couvrir les pertes⁴.

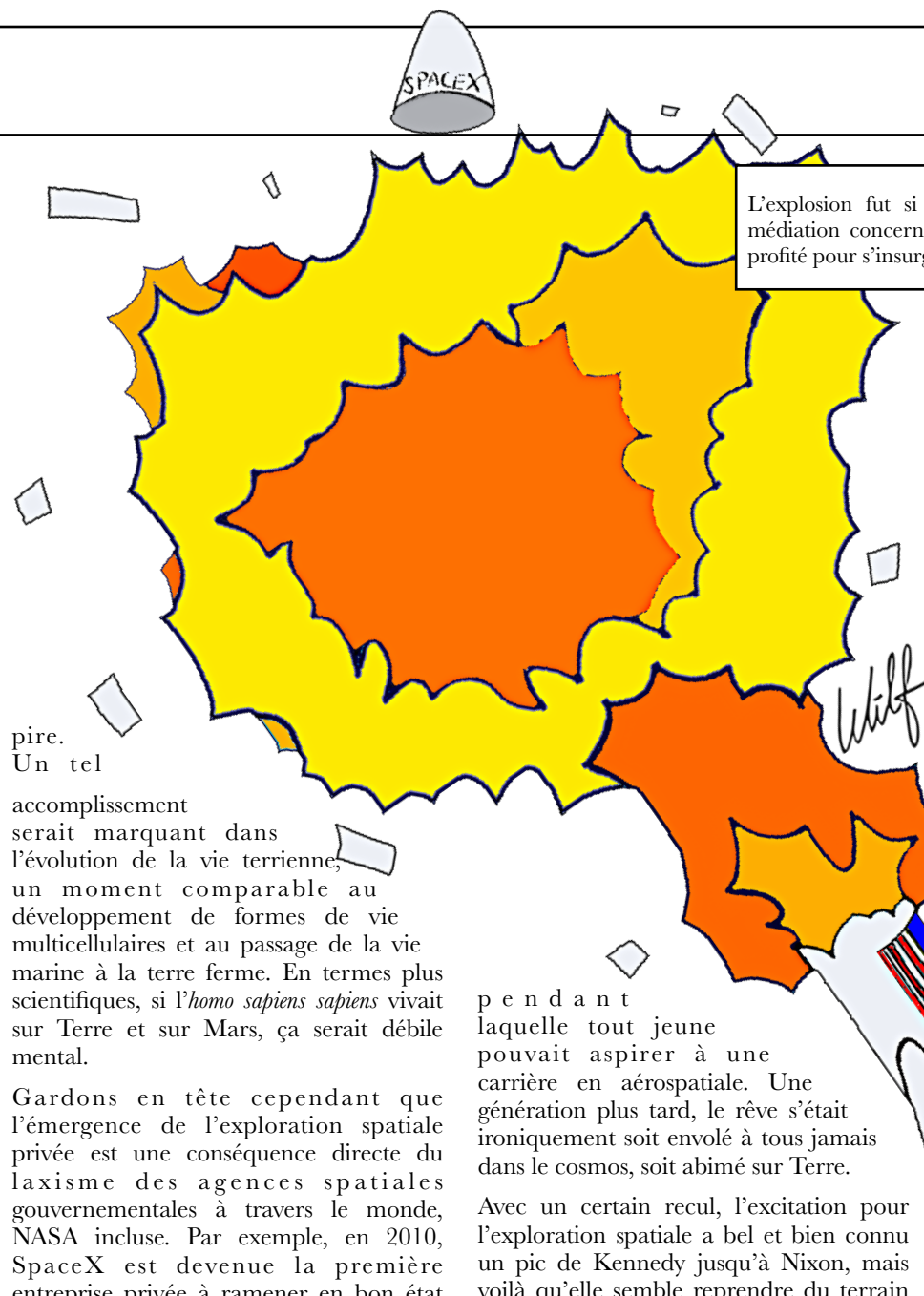
Les critiques de l'exploration spatiale privée se sont régalés devant cette flagrante embuche, d'autant plus qu'elle survienne dans le cadre des activités de l'entreprise la plus prometteuse en exploration spatiale, notamment vu ses coûts de lancement les plus bas de l'industrie⁵; passage obligé lorsqu'on constate la difficulté physique de lancer quoi que ce soit en orbite et lorsqu'on a l'ambitieux projet de créer une colonie autosuffisante sur Mars dans les prochaines décennies, et ce, dans le but réduire les probabilités d'extinction de la vie humaine sur Terre⁶. Quand même pas

pire. Un tel accomplissement serait marquant dans l'évolution de la vie terrienne, un moment comparable au développement de formes de vie multicellulaires et au passage de la vie marine à la terre ferme. En termes plus scientifiques, si l'*homo sapiens sapiens* vivait sur Terre et sur Mars, ça serait débile mental.

Gardons en tête cependant que l'émergence de l'exploration spatiale privée est une conséquence directe du laxisme des agences spatiales gouvernementales à travers le monde, NASA incluse. Par exemple, en 2010, SpaceX est devenue la première entreprise privée à ramener en bon état sur Terre un vaisseau spatial qui a navigué en orbite⁷, alors que nous avons cessé de marcher sur la Lune en décembre 1972. Aussi, alors que depuis la fin du *Space Shuttle program* en 2011, la NASA paye les Russes pour envoyer ses astronautes vers la Station spatiale internationale, SpaceX cherche, dans la poursuite de la réduction de ses coûts d'opération, à réutiliser ses vaisseaux, c.-à-d. les ramener sur Terre pour ensuite les réparer au besoin pour ensuite les relancer en orbite ou dans l'espace⁸. Et dire que j'ai osé croire qu'une carrière juridique serait des plus ambitieuses.

Dans le domaine de l'exploration spatiale, l'échec est inévitable (un échec sur dix tentatives est un taux considéré très acceptable) vu la complexité des défis d'ingénierie dans de telles conditions; il est donc surprenant que la catastrophe encourue ne se soit pas produite plus tôt surtout lorsqu'on compare la performance de SpaceX avec ses prédécesseurs⁹.

Mais le plus excitant dans tout ça, c'est la chance que nous avons tous d'assister à une telle révolution au cours de notre vie! Chaque époque a certainement son lot d'événements marquants, mais la propagation de notre espèce dans l'espace puis sur d'autres planètes et satellites naturels, sans négliger l'apport grandiose qu'auront les technologies de l'espace sur la vie humaine sur Terre, ont de quoi en faire rêver plus d'un. Mon père avait douze ans lorsqu'il a regardé Armstrong et Aldrin marcher sur la Lune et il capotait! L'exploration spatiale était partie prenante de la culture populaire durant les années 60 et début 70, période



L'explosion fut si violente qu'on aurait cru à une séance de médiation concernant la garde de trois enfants. Certains en ont profité pour s'insurger contre le nouveau Code de procédure civile.

La liberté des uns s'arrête où commence celle des autres.

Rosemarie Sarrazin

Un évènement récent m'a choquée et m'a amenée à me questionner. Pour ceux qui n'ont pas eu la chance d'en prendre connaissance, le 12 septembre dernier, le premier ministre du Canada s'est rendu au Ottawa Muslim Association afin de célébrer la fête du sacrifice. Jusque-là, les félicitations sont de mise et on ne peut que saluer l'initiative!

Par contre, voilà où le problème survient : M. Trudeau était accompagné de certaines de ses collègues ministres. Ces dernières ont dû entrer dans la

mosquée par une porte à l'arrière, ne pouvant pas entrer par l'entrée principale. Elles ont également dû porter le voile et assister à la cérémonie depuis l'arrière de la salle, au deuxième étage.

Certains n'y verront qu'un geste empreint de respect et d'acceptation de la religion musulmane. À cet égard, sachez que mon intention n'est pas du tout de juger la pratique religieuse en question. Je ne suggère pas qu'on devrait mettre fin à la ségrégation sexuelle présente dans les mosquées ou abolir le port du voile.

Mes détracteurs diront que ces femmes ont volontairement fait une visite dans un lieu de culte et que si elles ne voulaient pas se plier à ces coutumes, elles pouvaient choisir de ne pas y aller. Ils diront aussi que ce n'était pas préjudiciable pour ces femmes de respecter les règles religieuses de ce lieu de culte alors que, pour ces musulmans, l'inverse aurait été très choquant.

Je suis en désaccord. Ces femmes sont ministres, leur présence était un geste politique nécessaire visant l'inclusion des communautés musulmanes canadiennes. C'était pour elles un faux dilemme : se plier à des règles religieuses provenant de croyances qui ne sont pas les leurs et qui, sans les fondements religieux qui les expliquent et les soutiennent, ne sont qu'une ségrégation humiliante, ou encore refuser de participer à l'évènement et ainsi se voir limitées dans leurs opportunités professionnelles pour la seule raison qu'elles sont des femmes.

Ceux qui prétendront que ces femmes se sont vues imposer bien peu le font dans

pendant laquelle tout jeune pouvait aspirer à une carrière en aérospatiale. Une génération plus tard, le rêve s'était ironiquement soit envolé à tous jamais dans le cosmos, soit abimé sur Terre.

Avec un certain recul, l'excitation pour l'exploration spatiale a bel et bien connu un pic de Kennedy jusqu'à Nixon, mais voilà qu'elle semble reprendre du terrain avec ces révolutions dans l'industrie aérospatiale. Au Smithsonian National Air and Space Museum, à Washington D.C., des modules lunaires, l'équipement des douze hommes qui ont marché sur la Lune dans le cadre d'Apollo et un paquet d'autres bébelles qui feraient d'excellent jouets à distribuer chez McDo tapissent le deuxième étage. De notre vivant, ce musée et plusieurs autres à travers le monde devront prendre de l'expansion pour suivre celle de notre espèce. Et après Mars, c'est pas fini. Si ça vous excite pas, je sais pas quoi faire avec vous.

1. <http://www.businessinsider.com/spacex-falcon9-explosion-facebook-satellite-amos6-2016-9>; <https://www.rt.com/viral/357920-spacex-amos-satellite-explosion/>
2. <http://www.reuters.com/article/us-spacex-blast-spacex-idUSKCN11A0YV>; <http://www.cbc.ca/news/canada/nova-scotia/air-canada-policy-minors-air-travel-brian-truelove-1.3695893>
3. <http://www.space.com/34029-elon-musk-seeks-help-solving-rocket-explosion.html>
4. <http://qz.com/775481/how-to-insure-something-that-blows-up-once-every-twenty-times-you-use-it/>
5. <http://www.airspacemag.com/space/is-spacex-changing-the-rocket-equation-132285884/?no-ist>
6. <https://www.entrepreneur.com/article/238016>; <http://www.techinsider.io/how-elon-musk-will-colonize-mars-2016-4/#then-it-would-plunge-into-the-red-planets-atmosphere-traveling-so-fast-that-it-will-need-to-withstand-temperatures-of-around-3800-degrees-fahrenheit-2>
7. http://www.nola.com/business/index.ssf/2010/12/company_is_first_to_return_spa.html
8. <https://gizmodo.com/spacex-plans-to-finally-relaunch-a-rocket-this-fall-1781232334>
9. <http://spacenews.com/op-ed-despite-spacex-setback-future-of-private-space-exploration-is-bright/>

une répudiation certaine de l'histoire des femmes et de leurs efforts passés et présents dans le but d'atteindre l'égalité entre hommes et femmes.

Peu importe qu'il soit motivé par une religion ou toute autre croyance, le fait d'imposer la ségrégation et le port du voile à des femmes qui ne partagent pas ces croyances n'est pas légitime et ne s'inscrit pas dans une optique de respect de la liberté de religion. Imposer de telles choses à quiconque, que ce soit aux femmes ou à tout autre groupe identifiable, viole leur droit à l'égalité.

À mon avis, toute la nuance réside dans la notion de choix. Les femmes qui pratiquent la religion musulmane clament haut et fort qu'elles portent le voile par choix, et que, contrairement à la perception de plusieurs, ce n'est pas un symbole d'oppression. Ces femmes, comme toutes les autres, jouissent d'une liberté de religion, et si la religion musulmane est leur choix, nous ne pouvons leur reprocher d'en respecter les règles et il est essentiel qu'elles puissent pratiquer leur religion de la manière qu'elles désirent.

Cependant, cette liberté de croire ne devrait-elle pas être accompagnée de la liberté de *ne pas* croire? La liberté de porter le voile ne devrait-elle pas être accompagnée de la liberté de *ne pas* le porter? Selon moi, ces deux libertés sont indissociables. Si l'on prend l'une sans l'autre, elle perd instantanément son statut de liberté. Si nous obligeons les femmes à porter le voile, ou à l'enlever, ce n'est plus une liberté; cela devient de l'oppression.

Peut-être était-ce la responsabilité de monsieur Trudeau de choisir une mosquée dans laquelle les règles pouvaient être assouplies, ou encore de ne pas participer à l'évènement après avoir constaté ce qui était imposé à ses collègues, mais une chose demeure certaine : la manière dont le tout s'est déroulé démontre une problématique certaine quant au juste milieu entre la liberté de religion et le droit à l'égalité des femmes dans notre société.

Je réitère : la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres.



Mariam Hammodi

Ah! Ce fameux burkini! Le sujet qui en France et au Québec a fait les manchettes, et dont le terme phare a dernièrement fait couler beaucoup d'encre dans les journaux si l'on tient compte, dans les faits, de la portée du phénomène sur les plages de la Côte d'Azur.

Pour commencer, le mot « burkini » fait référence à un type d'habillement destiné principalement aux femmes musulmanes qui souhaitent se baigner. Appelez-le comme bon vous semble, un *wetsuit* à la musulmane, un *drysuit* (...), ce morceau de tissu a mis le feu aux poudres dans de nombreux débats incendiaires en faveur du « pour », du « contre » et bien plus encore. Beaucoup de questions suscitent évidemment la curiosité d'une multitude, notamment du maire de Cannes, monsieur David Lisnard, qui précise, lorsqu'interrogé sur le sujet, qu'il a pris cet arrêté pour assurer la sécurité de la ville soumise à l'état d'urgence. C'était la mesure qui s'imposait afin d'interdire un symbole de l'extrémisme islamiste. Par conséquent, selon monsieur le maire, le burkini est associé à un symbole d'extrémisme religieux propre à l'Islam. Les extrémistes se baignent-ils à la plage? Selon sa perspective, une femme qui porte un *wetsuit* à la musulmane par respect aux principes fondamentaux de sa foi—dans ce cas la pudeur—se rapporte aujourd'hui à un symbole d'extrémisme religieux propre à l'Islam.

Faisons un pas en arrière dans l'histoire et regardons le Québec. Dans la période qui a précédé la Révolution tranquille, le

Québec était dirigé par des religieux qui dictaient la façon de vivre de la population québécoise pour toutes les sphères de la vie en société. Les religieux déterminaient ce qui était permis ou non. Par ailleurs, l'on s'exposait au risque d'être puni si l'on enfreignait la loi ou les règlements imposés par les prêtres qui étaient garants de la tradition religieuse. Bien qu'inversée, la situation au sein de laquelle nous nous trouvons plus de quatre décennies plus tard est, à mon avis, assez similaire. Inversée en effet, car les personnes religieuses font face à des restrictions notoires et à des sanctions qui les empêchent de pratiquer librement leur foi. Dans la situation présente, la femme de confession musulmane veut avoir la possibilité et la liberté de se couvrir pour maintes raisons et, notamment, par conviction religieuse. Pourquoi lui refuserait-on cette liberté et ce droit? C'est la question qui suscite l'intérêt d'une multitude parmi ceux qui s'estiment appartenir au camp du « pour ». Plusieurs questions me sont venues à l'esprit en essayant d'analyser la logique derrière l'interdiction du burkini. Si l'on associe une femme en burkini à un mouvement religieux extrémiste, quelle en est la raison fondamentale? Pourquoi? L'enjeu repose non pas sur la question de savoir si on l'aime ou pas, mais sur la légitimité de son autorisation ou de son interdiction dans l'espace public en regard de la loi.

Et si le débat se transportait chez nous? Faisons appel à quelques notions de base en matière de droit. La *Charte canadienne des droits et libertés*, de même que l'article 3 de la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne*, font référence à la liberté de

conscience et de religion ainsi qu'à la liberté de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression, laquelle comprend la liberté de presse et le recours à tout autre moyen de communication. Le droit de porter le burkini entrerait-il oui ou non dans l'une de ces catégories? Dépendamment de la manière dont vous abordez la question du burkini, vous obtiendrez votre réponse à ces interrogations. Si je portais un *wetsuit* pour aller me baigner, et non pas pour des motifs religieux, serais-je exclue de l'espace public ou condamnée pour avoir commis une infraction à la loi? Non, bien entendu. Il existe donc une ambiguïté quant à la validité des motifs incriminants vis-à-vis des personnes qui portent le burkini. La loi n'est-elle pas censée être appliquée de façon claire et précise de sorte qu'elle ne soit pas laissée à la merci du jugement de valeur porté notamment par certains membres des forces de l'ordre? Est-ce légitime que l'État se prononce sur les choix ou tenues vestimentaires de quiconque? Il existe en France des plages nudistes, tout comme dans d'autres pays du monde. Un espace alloué pour se baigner nu sans nuire aux autres. Des solutions ou des compromis sont trouvés pour les personnes qui veulent se baigner nues sans que cela suscite l'indignation populaire.

Maintenant, voici la véritable question qu'il convient de se poser en toute honnêteté. Cible-t-on intentionnellement une population ou une communauté en mettant en place des lois de cette nature (antiburkini)? Étroitement liées à du profilage religieux, ces politiques seraient-elles le fruit d'une riposte détournée de l'État face aux attaques qui se sont récemment produites en France, notamment à Nice? À vrai dire, c'est mon hypothèse. Dans ce contexte, un rééquilibrage des idées est plus que nécessaire, et ce, bien plus maintenant qu'auparavant. L'absence d'esprit critique peut saboter toute forme de réflexion sur des sujets qui méritent d'être débattus en société, en particulier dans le contexte actuel de mondialisation qui touche nos sociétés par la diversité des personnes et des cultures qui en font aujourd'hui partie. Ainsi, l'on aurait tendance à défendre le bienfondé de nos opinions, même lorsque celles-ci ne s'appuient sur aucun argument valable en regard de la loi et du respect des droits de la personne et libertés fondamentales.

Et si l'on essayait pour une fois de défier nos idées préconçues? De s'ouvrir à une perspective différente de la nôtre? De cette façon, peut-être que l'on comprendrait mieux la diversité du monde qui nous entoure. Réfléchir et poser un jugement unilatéral sur certains phénomènes qui n'entrent pas dans notre échelle de valeurs ne nous aideront pas à cheminer en société. En revanche, chercher à en savoir le pourquoi du comment, autrement dit, la source à l'origine de l'existence de ces phénomènes, nous aidera à en avoir une meilleure compréhension et, par conséquent, à être équipé et disposé à trouver des solutions durables en faveur du vivre ensemble et du respect des droits et des libertés fondamentaux de chacun.

PEACE OUT.

Faites la promotion de votre entreprise.

Profitez de tarifs avantageux pour vous annoncer dans le Pigeon Dissident, sur le web et sur papier.

Contactez-nous au directeur.pubPD@gmail.com pour connaître nos prix.

L'ART DE RÉFLÉCHIR

ÉPISODE 1 : EMBRASSER LA SAGESSE

Simon Dufour

Au cours de mon parcours scolaire, j'ai eu l'agréable occasion de me familiariser avec la philosophie. Par le fait même, j'ai malheureusement constaté que nombreux sont les jeunes gens qui renient cette matière sans vraiment y avoir porté une attention particulière ou même sans vraiment essayer de la comprendre. En effet, il est facile de prétendre que la philosophie ne « mène à rien », car dans les faits, ce domaine intellectuel n'a pas pour objet l'étude de sciences tangibles telles que le droit, la chimie ou la sociologie; force est tout de même de constater qu'une fois qu'un individu s'est imprégné de la philosophie, non seulement il ne peut plus l'ignorer, mais il accède à tout un univers intellectuel que nous concevons comme *l'ouverture de l'esprit*. De plus, sans exagérer, même si l'on prétend que la philosophie ne « mène à rien », on constatera avec bonheur qu'elle s'applique à tout, en tout temps : la philosophie est l'intention de comprendre tant le monde que soi-même; c'est l'intention de poser les bonnes questions et d'ouvrir son esprit à la recherche des bonnes réponses.

En ce qui concerne cette humble série de cinq articles formant une suite logique intitulée *L'art de réfléchir*, elle constituera un vecteur pour aborder cette merveille du génie humain, assise de tout progrès, qu'est la philosophie. Je vous invite, cher(e)s étudiant(e)s, à utiliser ce vecteur philosophique pour prolonger la réflexion et nous permettre collectivement de devenir plus sages, ouverts d'esprit et critiques.

Au fil de ce premier épisode, voyons en quoi le fait d'embrasser intellectuellement la sagesse, cachée en chacune de nos consciences, est, en soi, la science philosophique ainsi que l'outil permettant

l'ouverture de l'esprit tant désirée.

Sachant que la philosophie, du grec ancien *philein-sophia*, consiste en un amour (*philein*) de la sagesse (*sophia*), considérons que cette discipline intellectuelle se présente comme une intention, un désir humain de tendre vers la sagesse. Ceci étant dit, en quoi consiste cette sagesse si fondamentale chez tout(e) philosophe, petit(e) ou grand(e)? La sagesse, c'est *comprendre*; la philosophie, c'est donc la volonté de comprendre et l'ouverture d'esprit, c'est l'activation de la volonté de comprendre. Comprendre quoi? Comprendre tout. Évidemment, il s'agit d'une volonté et non d'une capacité de comprendre. Le/la philosophe n'est meilleur(e) que personne; il/elle a seulement accepté que sa conscience lui permette de comprendre le monde et de se comprendre lui-/elle-même. En effet, tout humain peut accéder à la philosophie, car celle-ci n'est que volonté.

En ce qui concerne cette sagesse philosophique, Joseph Vialatoux, dans son petit bouquin *L'intention philosophique*, nous présente une brillante explication logique de celle-ci, explication que j'aimerais vous partager dans le but de l'embrasser collectivement. L'auteur distingue la *sagesse spéculative (ou réflexive)* de la *sagesse pratique*. En effet, la sagesse réflexive réfère à une action de la pensée tandis que la sagesse pratique réfère à une manière d'être, de se conduire. La sagesse réflexive est la source de la sagesse pratique : elle oriente la sagesse pratique qui, à son tour, permet à la sagesse réflexive de se concrétiser dans le monde. Ces concepts se complètent; l'un existe en vertu de l'autre. Abordons-les respectivement pour définir la sagesse, objet de la philosophie.

La sagesse spéculative (ou réflexive) : action de la pensée

La sagesse spéculative a comme outil l'action de la pensée; action intangible, transcendante. La finalité visée par cet

outil est le savoir rationnel. Vialatoux décrit ce savoir rationnel comme étant le « savoir pourquoi » : « *Savoir que* n'est pas encore sagesse, mais *savoir pourquoi*. Savoir sans comprendre n'est pas savoir; ce n'est pas connaître et dominer, mais subir. » Ainsi, la sagesse spéculative, c'est l'action de la pensée ayant pour but de comprendre. Facile à dire. Mais qu'est-ce qu'est cette finalité ultimement philosophique de compréhension? C'est à ce point que le raisonnement de Vialatoux est enrichissant. Une fois cette explication du mot *comprendre* acceptée, il n'est plus possible d'ignorer la philosophie.

Comprendre veut dire *prendre avec*. D'une part, pour comprendre, il faut *prendre*, saisir une réflexion, une idée (par exemple, un théorème mathématique ou une norme juridique). D'autre part, il ne suffit pas de s'arrêter à prendre pour prétendre comprendre. Pour comprendre, il faut *prendre avec autre chose et avec soi-même*. Je synthétiserais en disant *prendre avec le monde*. Pour prendre avec d'autres choses, il faut lier un objet de réflexion à tout ce qui s'y rattache. Comprendre un théorème, c'est le prendre avec les théorèmes antécédents qui lui servent de principes et d'assises. Comprendre un courant littéraire, c'est le prendre avec tous les autres courants auxquels il réagit. Pour *prendre avec*, il faut donc prendre une réflexion avec les variables pertinentes pour la compléter. Il faut prendre l'objet avec tout le contexte qui l'englobe.

Vialatoux conclut en expliquant que comprendre c'est unifier. La raison humaine permet d'unifier, c'est-à-dire qu'elle nous permet de saisir une réflexion avec tous les éléments qui semblent raisonnablement pertinents pour la compléter (*unification*). C'est ainsi que des syllabes ne prennent un sens qu'en formant un mot, à leur tour formant des phrases. Le/la sage mettra son esprit au travail pour s'assurer de posséder toutes

les syllabes avant de prétendre comprendre le mot ou la phrase. « La philosophie, besoin de comprendre, est une intention d'unité. » Cette intention d'unité est une tâche colossale. L'objectif n'est pas de s'en rendre malade. Il est plutôt de faire au mieux de sa capacité pour embrasser cette volonté philosophique, sans prétendre réussir de manière absolue. L'objectif est de s'imprégner du processus. En activant concrètement cette intention d'unifier et de comprendre, un individu accomplit ce que je conçois comme l'ouverture de l'esprit. En effet, cette démarche de compréhension de notre monde et de notre propre personne, par *l'unification*, permet d'atteindre un état d'ouverture infinie, de curiosité et d'admirable intelligence.

Ayant accepté que l'intention de tendre vers la sagesse mène à l'unification des réflexions et des variables, unification à l'origine de la compréhension rationnelle tant du monde que de soi, je m'émerveille de conclure que l'activation de cette volonté philosophique, l'ouverture de l'esprit, guide directement l'être humain vers de nombreuses vertus. La compréhension du monde engendre l'acceptation de la différence, la tolérance, le respect et l'empathie; la compréhension de soi-même engendre celle de sa place dans la société, de ses passions, de l'amour, et la liberté intérieure. Cette ouverture de l'esprit, envers soi-même et le monde, permet aussi au/à la sage de poser des jugements éclairés et moraux, adaptés à un contexte précis. Au sujet de cette moralité, nous verrons dans le prochain épisode en quoi la sagesse se traduit concrètement chez un(e) philosophe. C'est la sagesse pratique, un *mode d'être* activé par la sagesse réflexive, qui sera abordée.



LE POLYSCOPE

PAPIER CHEAP. ARTICLES DRÔLES.

Une olympienne à la Fac

Olivier Béliveau

Directeur de la publicité

« Bonjour! Sandrine? » Elle répond par l'affirmative. Nous allons diner puisque je lui ai demandée si elle avait un peu de temps à m'accorder afin que je puisse faire une entrevue avec elle. Sandrine, c'est une étudiante à la Faculté de droit. Elle partage avec le reste des étudiants l'horaire chargé, le stress des examens et les cernes corolaires au train de vie d'un étudiant en droit. Ce qui la distingue, c'est que Sandrine, c'est aussi la femme qui, avec trois de ses coéquipières, a remporté la première médaille canadienne aux Jeux olympiques de Rio, lors du relais 4 x 100 m style libre. Cela faisait 20 ans qu'une nageuse québécoise n'avait pas eu l'honneur de monter sur un podium olympique. J'ai eu le privilège de partager un repas avec cette athlète admirable.

OB : Comment est-ce que tu concilies sport-études?

SM : C'est sur que j'ai moins de cours qu'une étudiante normale : j'ai eu la chance en 1re année, même si l'étudiant normal est supposé avoir six cours, de réduire ça à trois cours. Il y a beaucoup de gens qui m'aident au niveau de l'administration et qui voulaient aussi que je fasse partie des Carabins.

C'est sûr que j'ai commencé le sport-études au secondaire, pour ensuite continuer au cégep donc je suis plutôt habituée. Pour moi, ce n'est pas vraiment une question de rapidité, de finir mes études le plus vite possible, pour moi, c'est plutôt une question d'essayer de prendre mon temps et d'exceller autant au niveau académique qu'au niveau athlétique.

La principale difficulté dans la conciliation sport-études, c'est surtout quand je dois manquer l'école pour des compétitions. Par exemple, en décembre, il y a les championnats du monde du 3 au 12 décembre et c'est juste avant les examens finaux donc je vais devoir parler à mes profs pour essayer de m'arranger un horaire, mais ce n'est pas la première fois que ça arrive. Cela dit, les profs sont ouverts à ça, ils comprennent.

OB : On parle de combien d'heures d'entraînement par semaine? Ou par jour, je ne sais pas c'est quoi ton cadre de référence.

SM : En ce moment je viens de recommencer donc je m'entraîne seulement une fois par jour. Durant la saison régulière, on s'entraîne de 9 à 10 fois par semaine. Chaque entraînement est de deux à trois heures.

OB : (rires) Donc ça fait un horaire assez chargé.

SM : Absolument, c'est comme une *job*.

OB : Conjuguer études et sport, est-ce que ça rend le soutien des parents indispensables?

SM : C'est sûr et je suis chanceuse parce que mes parents me soutiennent



**SANDRINE
MAINVILLE**
MÉDAILLÉE
DE BRONZE
4 X 100M LIBRE

énormément, plus que je leur demanderais. C'est un soutien financier, mais avant tout un soutien moral. Quand j'ai pris la décision d'aller à Toronto en 2014, ça a été dur, surtout pour ma mère, parce que c'est son enfant qui va loin, mais elle savait que je faisais ça dans le but de faire les Jeux olympiques et donc ils m'ont soutenue là-dedans à 100 %. Chaque fois que j'ai des compétitions à l'autre bout du monde, ils viennent me voir. Je ne pense pas que je serais là où je suis sans mes parents parce que je connais beaucoup d'athlètes qui ont dû arrêter parce qu'ils n'avaient pas assez de soutien de leurs parents. Donc c'est 100 % essentiel d'avoir un soutien des parents. J'ai quand même un peu l'idée québécoise que je ne nage pas pour moi-même, mais aussi pour rendre mes parents fiers, donc c'est sûr que si mes parents ne venaient pas me voir ou s'en fichaient, peut-être que l'intérêt aurait été un peu moindre.

OB : Tu disais tantôt que tu as commencé le sport-études au secondaire. Est-ce que tout de suite ça a été la natation qui t'a accrochée?

SM : Ma famille est vraiment sportive donc quand j'étais jeune, jusqu'à l'âge d'environ 11 ans, j'ai touché à pas mal tous les sports parce que ma mère travaille dans un centre sportif. Ça a donc été un peu par coup de tête que j'ai été en sport-études natation au secondaire parce que tous les entraîneurs des différents sports essaient de te recruter dans ce type de programme. J'ai choisi la natation et ça m'a amenée là. Je n'ai jamais regretté mon choix puisque, même si je n'avais pas gagné de médailles, j'ai vécu beaucoup de belles expériences qui sortent de l'ordinaire grâce à la natation.

OB : Ta victoire à Rio, est-ce que ça a changé la perception que les gens ont de toi? Je ne veux pas utiliser l'expression « ta vie », ça ferait un peu « boboche », mais est-ce que ça a changé quelque chose?

SM : Ça m'a peut-être donnée un peu plus de visibilité, parce que quand tu n'es pas une olympienne, c'est un peu plus dur d'être connue. Ce n'est pas vraiment pour

ça que je nage, mais c'est sur que depuis que je suis revenue, il y a plus d'opportunités d'évènements, de commanditaires... Mais, pour moi, le fait d'avoir gagné une médaille aux JO, ce que ça m'amène, c'est plus au niveau de l'accomplissement d'un but personnel.

OB : Parle-moi donc un peu de ce but-là.

SM : En fait, lorsque j'ai commencé à nager ce n'était pas vraiment dans le but d'aller aux JO. Ça s'est concrétisé avec les années en réalisant que je m'améliorais chaque année et que j'ai fait des choix qui ont fait que je m'améliorais de plus en plus. Le point tournant, ça a été en 2008 lorsqu'il y a eu les essais pour les JO à Montréal. C'est là que j'ai vu la joie des personnes qui ont été sélectionnées sur l'équipe. C'est là que je me suis dit : « moi aussi je veux être une olympienne ». C'est à partir de là que le rêve est devenu plus réel et que j'ai commencé à m'entraîner dans le but de faire les JO. En 2012, j'ai manqué l'équipe par un dixième de seconde au 100 m libre. C'est sûr que ça a été une grosse déception, mais ça fait partie du processus. En 2016, d'avoir été sélectionnée sur l'équipe et d'avoir gagné une médaille, c'est un peu l'accomplissement du parcours que j'ai fait depuis le début.

OB : Je vois. La prochaine question est un peu clichée, mais quel est l'athlète qui t'inspire le plus?

SM : (Rires) Oui, c'est cliché, c'est une question qu'on me pose beaucoup. Quand j'étais plus jeune, je disais Michael Phelps, mais avec les années, en m'améliorant et en faisant des compétitions de plus haut niveau, je me suis dit : « Bon, ils sont tous bons, donc qui vient me chercher? » **Pour moi, les personnes qui me touchent, qui m'inspirent, le plus, sont celles avec lesquelles je m'entraîne. Les personnes dont je connais l'histoire.** Par exemple, quand je m'entraînais à Montréal, de 2009 à 2014, je m'entraînais avec Victoria Poon, une sprinteuse au Canada qui a été longtemps au top. Elle a été une source d'inspiration. Donc oui, je

te dirais que j'essaie plus de m'inspirer des gens avec qui je m'entraîne.

OB : Bonne réponse, bonne réponse à une question clichée (rires).

OB : Quelle est ta plus belle expérience sportive, mis à part Rio?

SM : Aller nager à Toronto pendant deux ans, entre 2014 et 2016 en vue de me préparer pour Rio, ça a été ma plus belle expérience parce que ça m'a sortie de ma zone de confort. Je me souviens avant de partir, je me disais que ça allait être difficile. C'est comme un gros camp d'entraînement que tu fais à l'extérieur, loin de tes amis, de ta famille. Ça implique une pause dans tes études... Mais après quelques mois là-bas je me suis rendue compte que je devenais de plus en plus à l'aise. Ça a été un peu dur de revenir, car je m'étais développé un nouveau réseau là-bas et c'est ça qui m'a permis de me rendre là où je suis rendue.

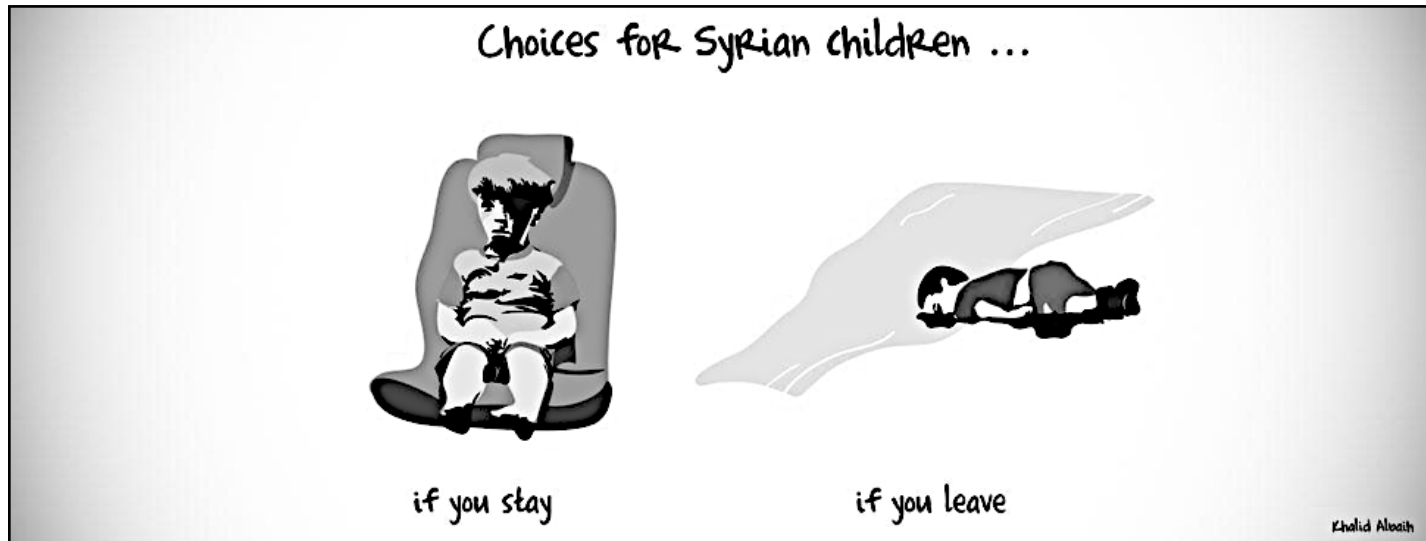
OB : Travaillais-tu en même temps ou est-ce que tu étais en mode 100 % entraînement?

SM : En fait, c'est qu'ils ont fermé le centre d'entraînement national de Montréal en 2014 et le centre le plus proche après ça devenait Toronto. J'aurais pu rester à Montréal et m'entraîner avec un club, mais j'essaie tout le temps d'aller vers l'endroit où je vais pouvoir me développer le plus. La première année, je continuais à aller à l'école et la deuxième année je n'allais pas à l'école et je ne travaillais pas. Mon travail c'était de nager.

OB : Ça devait être très cool par exemple, en tant qu'athlète, de pouvoir te dédier totalement à ton sport.

SM : Il y a du monde qui trouve ça plus difficile de se dédier seulement à la natation parce que quand ça va mal, ça va mal. Ceci dit, pour moi, ça s'est bien fait et ça a vraiment été optimal de pouvoir m'investir totalement dans la natation.

Merci et félicitations à Sandrine Mainville et à tous les autres olympiens de l'UdeM!



D'Aylan à Omran

Comité UNICEF UdeM

En mars prochain, la guerre civile syrienne soufflera ses cinq printemps dans l'indifférence générale. Pour ne citer qu'une seule statistique sordide de ce drame qui persiste et saigne, on évalue à près de 14 000 le nombre d'enfants tués dans les décombres de la Syrie (d'après l'Observatoire syrien des droits humains). Un chiffre d'autant plus dramatique qu'il saurait s'enfler des pertes connexes sur le chemin de l'exil.

De temps à autre, une image d'un enfant victime d'une tragédie lointaine parvient jusqu'à nous, devient virale et nous secoue du fond de notre confort aseptisé. Il y a un an, c'était la peau blême et les vêtements aux couleurs criardes du petit Aylan, rejeté sur les grèves de Turquie après avoir échoué à rejoindre une vie meilleure en Europe. Pendant un temps, souvenons-nous, cela a suffi pour insuffler une impulsion nouvelle aux débats entourant l'accueil des réfugiés, à secouer nos positions jusque dans notre campagne électorale fédérale. Cette année, c'est la vidéo d'Omran au milieu des décombres qui a pris des proportions médiatiques, nous atteignant par son regard morne, comme stupéfait d'avoir été touché par la violence dont son pays est la proie depuis qu'il est au monde.

Ces deux visions sont les faces opposées d'une même médaille, de la situation intenable qui est le tissu du quotidien syrien depuis trop de temps déjà. Confrontées au choix impossible de rester ou partir (Mais où? Mais comment?), trop de familles sont encore coincées dans cette inextricable souricière.

Pourtant, peut-être conscientes de l'absurdité de ce conflit qui n'en finit plus, les puissances en présence et leurs protégées ont conclu au début du mois une entente visant à promulguer une trêve symbolique en l'honneur des 300 000 morts depuis le début des hostilités. Le cessez-le-feu nocturne qui s'en est suivi fut une première nuit de sommeil complète depuis des mois pour une population aux abois. Mardi le 13 septembre, des gamins auraient même été aperçus en train de jouer dans les rues assiégées d'Alep, moments de bonheur bien illusoire tant la trêve est peu susceptible de mener à des

effets bénéfiques pour une période significative. En effet, écrasés par les poignes américaines et russes dans leur bras de fer moyen-oriental et la trêve expirant après 48 heures si elle n'est point renouvelée, il faudra trouver autre chose pour alléger les souffrances des enfants d'Alep. Et cette expérience semble déjà tourner au vinaigre : moins de 24 heures après l'entrée en vigueur de cet armistice, les forces armées russes accusaient les rebelles d'avoir violé à plus de 20 reprises le cessez-le-feu.

Tout de même, la trêve a permis de sécuriser un corridor humanitaire qui aurait pu théoriquement permettre à diverses organisations d'obtenir un accès direct à des zones assiégées aux besoins urgents. Cela dit, au moment d'écrire ces lignes, aucun convoi de l'ONU n'avait encore pénétré lesdites régions sous pression, au grand désarroi des populations locales.

Dans le cadre de sa campagne « Sauvez une génération », UNICEF entreprend actuellement le plus grand effort humanitaire jamais lancé dans l'histoire de la Syrie. Bien conscient que cinq années, c'est une véritable éternité pour quelque enfant que ce soit, pour qui ce temps perdu constituera l'essence de sa vie, UNICEF tente de rendre une certaine dignité à ces innocentes victimes. L'organisme a donc non seulement répondu à des besoins humanitaires de base pour ceux qui souffrent dans les ruines syriennes, en fournissant par exemple de l'eau potable à près de 10 millions d'habitants, mais a également tâché de minimiser les dégâts causés par tant d'enfances volées. Ainsi, des espaces conçus pour les enfants victimes de la guerre ont été aménagés en maints endroits, des espaces d'apprentissage leur permettant de mieux saisir les réalités de leur monde ravagé par la désolation. C'est que, en effet, toute une génération s'étiolle, privée de l'environnement adéquat pour s'épanouir.

Pour en revenir aux petits Aylan et Omran, ceux-ci ne sont que les derniers membres d'une suite d'enfants venus peindre à grands traits vifs les réalités de drames souvent occultées dans nos médias. Et ce n'est pas d'hier que des clichés sont venus bouleverser la perception occidentale de drames se dépliant en sols étrangers, la petite fille au Napalm en étant peut-être le meilleur exemple. Naturellement, l'outrage

populaire n'est jamais suffisant en lui-même pour débloquer les forces à l'origine de l'inertie générale... Il n'empêche néanmoins qu'on ne peut qu'espérer que cette subite proximité avec des atrocités d'ailleurs puisse constituer l'étincelle ingénieuse qui en convaincra d'autres à s'investir pour le bien commun.

Se confronter à l'immense

Ulric Caron
Journaliste du comité Pro Bono

C'est avec l'écho d'un été politiquement tumultueux que l'année universitaire débute pour environ 1 300 étudiants de la Faculté de droit de l'Université de Montréal. Que ce soit les scandales ou le vacarme des tragédies, les futurs juristes que nous sommes seront confrontés à un monde en pleine mutation. La société québécoise est divisée et nourrie de nombreuses cultures où les tensions entre les divers groupes sont de plus en plus visibles. À la racine de ces bouleversements se trouve l'éternelle question de la justice.

Comment ne pas se sentir interpellé lorsqu'il est question de justice? Peu importe notre salaire et nos valeurs, la justice fait une irruption constante dans nos vies. Intransigeante et parfois incohérente, la justice fait subir sa force à plusieurs sans pour autant qu'ils soient en mesure de se défendre.

Avec l'arrivée du nouveau *Code de procédure civile*, c'est une définition neuve de la justice qui apparaît, affirmée dès les premiers articles. Peu à peu, nous discernons une vision du droit axée d'abord sur l'individu et ses attentes envers le système judiciaire. Fondées par les débats concernant l'accessibilité à la justice, les contestations auxquelles veut répondre ce nouveau Code sont légitimes : comment continuer de croire que nous vivons dans une société juste alors que la justice n'est accessible qu'à une infime partie de la population? Selon un rapport récent demandé par le Ministère de la Justice, 69.3 % de la population estime ne pas avoir les moyens financiers pour défendre ses droits. Suite à ce type de résultat, il est évident qu'un travail de la part de la communauté juridique doit s'imposer.

Être citoyen suppose une responsabilité

sociale importante; devenir juriste en suppose une encore plus grande. La profession de juriste est appelée à devenir celle d'une personne consciente de ses ressources afin qu'elle puisse servir un bien commun. Le comité Pro Bono de la faculté soutient cette mission nécessaire de rendre la justice accessible à tous.

Alors que les cours apprennent le droit, participer au comité Pro Bono permet de vivre le droit. Pro Bono offre aux étudiants l'opportunité de s'impliquer dans le projet de leur choix. Chacun de ces projets, en lien avec des organismes, journaux ou associations, offre à l'étudiant(e) une tâche spécifique afin de pallier les problèmes reliés à l'accessibilité à la justice. Ainsi, l'étudiant pourrait être amené à interagir auprès du public, rédiger des travaux de recherche ou assister des professionnels dans leur pratique. En plus d'être une activité pratique enrichissante et complémentaire à la formation académique, Pro Bono permet aux bénévoles de se retrouver face à eux-mêmes et aux autres.

Que ce soit par curiosité, idéalisme, convictions ou enrichissement pratique, le comité offre aux étudiants de tous les cycles d'études l'occasion de participer à un mouvement unique au monde et d'ampleur nationale. Parmi nos 34 projets touchant à la fois le droit familial, notarial, fiscal ou les libertés civiles, tous pourront dénicher celui qui leur convient, et ce, selon leurs compétences.

Peu importe le projet choisi, les efforts fournis pour le mener à bien ne seront jamais vains et feront une différence palpable auprès des personnes concernées. De cette expérience unique naîtront des relations durables, ainsi qu'une façon concrète d'envisager le droit.

Prenez de l'avance sur votre carrière et épanouissez-vous en consacrant vos connaissances à des projets qui feront de vous les juristes à l'avant-plan des changements de demain.

Pour ce qui est de mon rôle pour les prochains mois, j'établirai, grâce à une chronique mensuelle, un pont entre l'actualité, la mission Pro Bono et les bénévoles. Les enjeux concernant l'accessibilité à la justice et l'ampleur des efforts fournis par chaque étudiant impliqué dans le comité auront un rayonnement à l'extérieur de la faculté, mais aussi en ses murs. Je vous retrouverai donc fréquemment entre les pages du Pigeon Dissident pour informer, réagir et présenter l'évolution du droit ainsi que pour y exposer le travail fougueux des bénévoles.

C'est avec grand plaisir que je souhaite la bienvenue à tous les bénévoles de l'année 2016-2017!

[1] Québec. Ministère de la Justice. 2016. *Rapport final - Enquête sur le sentiment d'accès et la perception de la justice au Québec*, p.18 [en ligne] http://www.justice.gouv.qc.ca/francais/ministere/acces/sondage/RapportFinal_SondageJustice_MJQ_INFRAS_2016-ob.pdf (consulté le 10 septembre 2016)

Une moralité fragile?

Cara Parisien

Pensez-vous être une personne avec de fortes morales? Le genre de personne qui interviendrait à la vue d'une démonstration d'islamophobie, de sexisme, d'homophobie, etc.? Et qu'en est-il du spécisme?

Le 22 juin 2015, une activiste du nom d'Anita Kranjc a donné de l'eau à des porcs qui étaient en route pour l'abattoir. Lorsque le camion était arrêté, elle passa le goulot de sa bouteille à travers une des petites ouvertures et versa de l'eau fraîche sur les museaux et dans les bouches ouvertes de quelques cochons assoiffés. La vidéo, filmée par Kranjc, montre les cochons haletant rapidement, les langues sorties et désespérés d'attraper quelques-unes des gouttes qui leur sont offertes par l'activiste. Quelles sont les répercussions de son acte de compassion? La dame de Toronto fait maintenant face à une amende de 5000 \$ ou jusqu'à six mois de prison.

Cette affaire remet en question non seulement le principe que les animaux de ferme sont des biens sans droits, mais aussi le fait que le Canada a la plus faible législation encadrant son système de transport de bétail. Les règlementations canadiennes en vigueur datent des années 70. Les bovins peuvent être transportés pour 52 heures de suite, sans eau ni nourriture¹. Pour les porcs et les poules, la durée maximale est de 40 heures². En comparaison, le transport d'animaux de ferme aux États-Unis ne peut durer plus de 28 heures, après lesquelles on doit débarquer les animaux pour quelques heures³. En Europe, la durée maximale de transport est de 14 heures pour moutons et bovins, et 24 heures pour les cochons, s'ils ont de l'eau en tout temps⁴. Pire encore, les animaux n'ont aucune protection contre la chaleur et le froid extrêmes; que la température soit de 40 degrés ou de 40 °C sous zéro, les animaux seront transportés d'un point à l'autre dans leurs cages d'acier ou d'aluminium.

Pourquoi est-ce important? Bien sûr, il y a le fait que les animaux soient des êtres doués de sens et qu'ils ont la capacité de souffrir, mais je laisse ça de côté pour l'instant. D'après l'Agence canadienne de l'inspection des aliments, entre deux et trois millions d'animaux meurent en transport chaque année⁵. Pour une vache de 680 kg, cela équivaut à plus de 10 millions de litres d'eau utilisés, 100 kg de méthane libéré dans l'atmosphère, 44 000 livres de soya ou de maïs mangées – tout cela pour rien! Même sans considérer ces animaux qui périront en chemin vers l'abattoir plutôt qu'à l'abattoir lui-même, l'industrie de l'élevage est incontestablement l'une des plus gaspilleuses, dans le sens où le rendement en production de viande est sérieusement disproportionné à la baisse à côté du volume de ressources que nous y dédions. Une étude de l'Université Cornell a estimé que nous pouvions nourrir 800 millions de

personnes avec les céréales que nous utilisons pour nourrir les animaux d'élevage⁶. Alors pourquoi est-ce que nous continuons d'appuyer des pratiques non seulement cruelles, mais aussi inefficaces et insoutenables, sans rien dire?

La majorité des gens se considèrent comme ayant de fortes morales. Personne ne cherche à tuer un animal pour le plaisir, à moins peut-être d'avoir des tendances psychopathes. La plupart ressentiront même un certain inconfort, voire un dédain, lorsqu'ils seront incités à réfléchir sur les cruelles réalités entourant les animaux d'élevage. Par contre, pour plusieurs, cela est insuffisant pour changer leurs habitudes alimentaires. Bref, d'un côté, on ne veut surtout pas encourager l'abus animal, mais lorsque vient le temps de remplir nos assiettes, il n'est pas question de renoncer au bacon et au fromage. Ces deux gestes sont incohérents. Le fait que nous soyons guidés par nos désirs gustatifs plutôt que notre morale et notre logique est inquiétant.

Bien sûr, nous ne pouvons pas blâmer ce phénomène sur nos habitudes alimentaires individuelles. Le but n'est surtout pas de condamner ces comportements personnels qui font partie de notre culture depuis toujours. L'objectif est de se demander si, en tant que société, notre culture ainsi que notre système législatif reflètent réellement les valeurs que nous prétendons avoir. Parce qu'un système qui permet la souffrance d'un groupe, bien que ce dernier soit animal, demeure un système susceptible de perpétrer ailleurs une telle souffrance.

1. Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage. (2001). Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme.
 2. Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage, préc.
 3. Goding, H., & Raub, A. J. (1918). The 28-hour law regulating the interstate transportation of live stock: Its purpose, requirements, and enforcement. Washington, D.C.: U.S. Dept. of Agriculture.
 4. Council Regulation (EC) No 1/2005 on the protection of animals during transport and related operations, 2005 OJ L 3
 5. *Fast Facts on Animal Transport in Canada*. (2016). En ligne : http://www.hsi.org/world/canada/work/transport_slaughter/facts/animal_transport_fast_facts.html?referrer=https://www.google.ca/
 6. Pimentel, D. (1997). *Livestock Production: Energy Inputs and the Environment*. Canadian Society of Animal Science, Proceedings. Canadian Society of Animal Science, Montreal, Québec.

La Charte n'est pas que l'outil de la Cour

Maxime Leboeuf
Rédacteur en chef

Près de deux ans après son entrée en vigueur, les effets de la loi C-36 criminalisant l'achat de services sexuels commencent à se faire sentir, et les critiques formulées dès son adoption continuent de fuser de toute part. Avec raison, car les dispositions adoptées par le gouvernement Harper semblent contraires aux principes énoncés par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Bedford et sont donc vraisemblablement inconstitutionnelles, ou à tout le moins dangereuses pour les travailleuses et

travailleurs du sexe (TDS). Or, une action significative du gouvernement Trudeau à ce propos se fait toujours attendre.

Rappelons qu'en décembre 2013, dans l'arrêt Bedford, la Cour suprême déclarait inconstitutionnelles des dispositions criminalisant certains aspects de la prostitution – les « maisons de débauche », l'embauche d'un garde du corps ou d'un chauffeur et la sollicitation – en raison de leur violation du droit à la sécurité garanti par l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés. La Cour avait toutefois suspendu sa déclaration d'invalidité pour une période de douze mois en invitant le législateur à revoir son approche.

La Juge en chef McLachlin avait conclu à une violation de l'article 7 en s'appuyant sur le fait que le contexte d'illégalité entourant la prostitution entraîne un risque à la sécurité des TDS et que cette atteinte à leur droit se faisait de façon arbitraire, excessive et disproportionnée. La criminalisation de certains aspects de la profession par les anciennes dispositions favorisait effectivement l'isolement et la clandestinité des TDS, nuisant ainsi à leur capacité d'assurer leur propre protection face aux clients violents. La Cour a ainsi rappelé que dans la mesure où une pratique n'est pas illégale en soi, les dispositions qui nuisent à la sécurité de ceux qui s'y adonnent sont contraires à l'article 7 de la Charte.

Or, si la nouvelle loi a confirmé l'invalidation de ces dispositions, elle maintient le contexte d'illégalité entourant la prostitution en criminalisant notamment l'achat de services sexuels. Autrement dit, on déplace les accusations vers le client, mais on conserve un niveau de risque similaire pour les TDS puisque les acheteurs sont portés à exiger une clandestinité et un isolement afin d'éviter tous démêlés avec la justice. Une approche non seulement contre-productive et dangereuse, mais aussi vraisemblablement inconstitutionnelle vu sa contradiction flagrante avec le raisonnement de la Juge en chef dans Bedford.

Cette situation a engendré son lot de critique depuis l'adoption de la loi C-36. En juillet dernier, Le Devoir soulignait les « effets limités » des nouvelles dispositions, citant notamment la directrice générale de Stella, un groupe œuvrant auprès des prostituées à Montréal, Sandra Wesley. « On voit des atteintes aux droits de la personne auprès des travailleurs du sexe. Il n'y a vraiment pas plus de sécurité, au contraire », déclarait-elle au quotidien. Et pourtant, aucune contestation judiciaire des nouvelles dispositions n'a pour l'instant été présentée, ce qui semble principalement attribuable à la complexité de la démarche.

C'est que le cadre interprétatif de l'article 7 accorde un poids important aux effets de la loi et il est donc plus difficile de prouver l'inconstitutionnalité d'une loi récente dont les effets n'ont que peu été étudiés, comme c'est le cas pour C-36. Si on ne s'en tient toutefois qu'au point de vue théorique, la criminalisation de l'achat de services sexuels ne respecte clairement pas l'esprit du jugement Bedford en raison du contexte d'illégalité que cela entretient.

Or, on ne devrait pas se contenter de tolérer une telle législation dangereuse jusqu'à ce que la situation soit suffisamment grave pour qu'elle puisse se judiciaireiser. La Charte n'a pas à être qu'une arme judiciaire dans la défense des droits fondamentaux ; elle devrait aussi être un cadre conceptuel guidant la main du gouvernement lorsqu'il rédige ses lois et ses politiques.

En ce sens, il faudrait être bien étroit d'esprit pour croire que le rôle du législateur dans ce type de situation se résume à interdire les actes qu'il considère mauvais via le droit criminel et à tolérer ce qui lui semble bon.

L'enjeu ici n'est pas vraiment de savoir si la prostitution est moralement acceptable ou non, mais plutôt de s'accorder sur le fait que la réalité est bien plus subtile que cela. Que l'on penche vers l'idée d'une normalisation de la prostitution ou de son élimination, il semble clair que la criminalisation directe ou indirecte ne soit pas la solution. Il s'agit donc d'encadrer et d'outiller les TDS en vue de résoudre les problèmes d'exploitation et de violence, comme le suggérait la Cour suprême dans Bedford. Il s'agit, au fond, d'aider ceux qui sont véritablement touchés par l'enjeu et de faire taire ceux qui clament le mal sans l'avoir vu.

Plus tôt cette année, la ministre de la Justice Jody Wilson-Raybould annonçait que le gouvernement consulterait les TDS en vue d'évaluer la possibilité d'une réforme de la loi C-36. On ne peut évidemment qu'applaudir cette initiative. Toutefois, comme dans bien des dossiers depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux, la consultation ne semble pas pour l'instant déboucher sur un projet concret visant à régler la situation juridiquement et socialement problématique créée par les nouvelles dispositions. Faute de véritable pression politique, on semble plutôt enclin à laisser pourrir une situation pourtant urgente, vu les risques à la sécurité imposés quotidiennement aux TDS.

Dans Bedford, la Cour suprême a offert des pistes de solution intéressantes pour revoir l'encadrement de la prostitution dans les limites de la Constitution. Il serait peut-être temps de l'écouter, et d'arrêter de ne laisser la défense des droits fondamentaux seulement qu'aux tribunaux.

Saga Mike Ward : Les répercussions de l'appel

Loïc Philibert

Pour Mike Ward ; des spectacles à Édimbourg au nom de la liberté d'expression, une campagne de sociofinancement et même un spectacle-bénéfice au festival Juste pour rire. Pour Jérémy Gabriel; une image publique qui ne prend pas du mieux et une promesse de recroiser Mike Ward dans les couloirs du palais de justice. Autrement dit, pas un sou pour la famille Gabriel pour le moment.

Le 20 juillet dernier, l'honorable juge Scott Hughes du tribunal des droits de la personne condamne Mike Ward à payer respectivement les sommes de 25 000 \$ et 5 000 \$ en dommages moraux à Jérémy Gabriel et à sa mère, Sylvie Gabriel. Ward devra également défrayer les sommes de 10 000 \$ et 2 000 \$ en dommages punitifs aux demandeurs.

Ces derniers ont été la cible de moqueries de Mike Ward échelonnées sur 230 spectacles se déroulant entre 2010 et 2013 dans le cadre de sa tournée *Mike Ward s'expose*. Les blagues visaient d'ailleurs directement l'apparence physique du jeune adolescent qui souffre du syndrome de Treacher Collins et qui est connu au Québec pour avoir surmonté sa surdit  et pour avoir chanté devant le pape en mai 2006. Dans ses

blagues, Ward affirmait notamment savoir ce qu'est la nature de la maladie du Petit Jérémy; « Y'est lette! » et clamait qu'il avait essayé de le noyer dans une piscine constatant qu'il n'était « pas tuable ». Les moqueries dont madame Gabriel a elle été la cible insinuaient plutôt qu'elle profiterait du handicap et de la notoriété de son enfant pour s'enrichir.

La Commission des droits de la personne a décidé que les propos de monsieur Ward ont été attentatoires au droit à la sauvegarde de la dignité et de la réputation de Jérémy Gabriel et de sa mère, garanti par l'article 4 de la *Charte québécoise des droits de la personne*, et ce, en se basant sur un motif de discrimination au sens de l'article 10 de la Charte, soit le handicap du jeune homme. Le juge affirme notamment que les propos visant Jérémy Gabriel ont « outrepassé les limites de ce qu'une personne raisonnable doit tolérer au nom de la liberté d'expression ». Le jugement initial n'a d'emblée guère plu à l'avocat de l'humoriste, Me Julius Grey, qui plaidait justement la liberté d'expression au nom de son client et qui a manifesté ses intentions de porter le jugement en appel. Voilà où le bât blesse pour la famille Gabriel, puisque l'exécution du jugement est suspendue jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu dans l'affaire.

Il semble important dès lors de se questionner à savoir si justice a été rendue conformément à l'objectif visé par le jugement de la Commission. Durant le déroulement de l'affaire, Mike Ward a reçu l'appui considérable de plusieurs journalistes, comédiens et humoristes, ce qui lui a valu un billet pour l'Écosse où il a pu performer dans le cadre du festival *Fringe* à Édimbourg durant tout le mois d'août. Il a pu jouir des succès d'une campagne servant à financer ses frais

judiciaires couronnée par un spectacle-bénéfice au festival Juste pour Rire. Mike Ward a d'ailleurs affirmé à l'émission *Q* de la radio de la *CBC* qu'il avait « bénéficié d'une large couverture médiatique », et que ça ne lui avait « coûté que 93 000 \$ » en frais d'avocats. Qui plus est, le site de *Fringe* vantait la ristourne de 5 000 000 \$ des spectacles de l'humoriste durant leur festival.

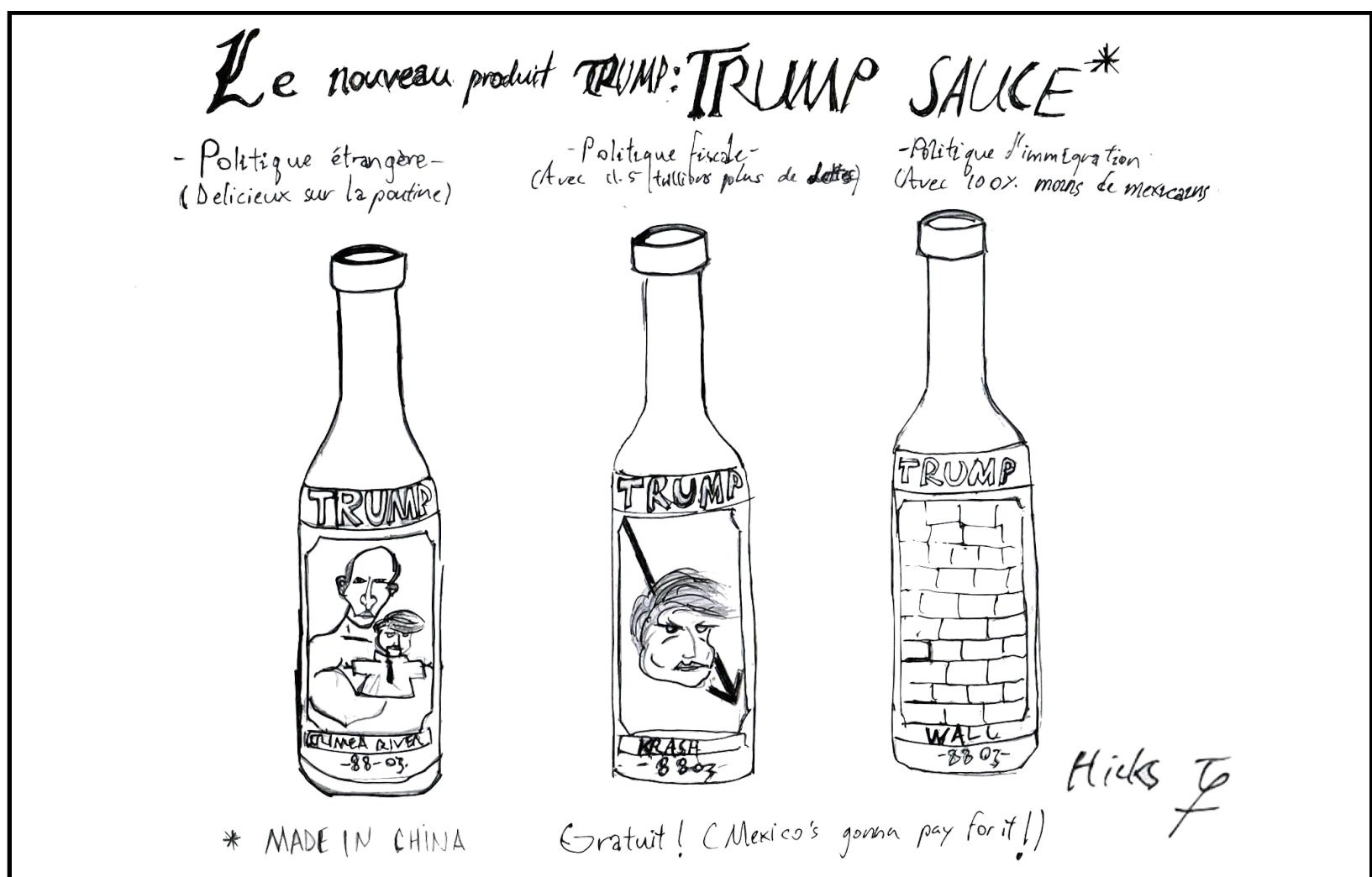
Certes, le juge Hughes a tranché en faveur de Jérémy et Sylvie Gabriel en théorie, mais la réalité est toute autre en pratique. Le recours a eu pour effet d'accroître le patrimoine de Mike Ward malgré les montants qu'il a dus et qu'il devra verser dans le cadre de cette affaire. En l'espèce, le jugement rendu en première instance a eu comme répercussion observable l'enrichissement du fautif et l'appauvrissement de la victime qui n'a toujours pas touché un sou et qui devra continuer à défrayer des frais d'avocats durant les procédures d'appel.

Bien entendu, il serait illogique d'entraver la liberté de presse afin de prévenir l'occurrence d'une telle situation. Difficile aussi d'adopter l'anonymat à la manière des affaires en droit de la famille au Québec. Pensons à la fameuse affaire *Éric c. Lola*; l'anonymat n'a pas empêché le public québécois, médias inclus, de se douter de l'identité des parties concernées en raison de leur notoriété. La même chose aurait sans doute été vraie dans l'affaire qui opposait Mike Ward à Jérémy Gabriel. Cela étant dit, une alternative existe; les demandeurs pourraient déposer une requête en exécution du jugement de première instance pour obtenir le montant des dommages octroyés par le juge Hughes. Néanmoins, ce type de requête n'est que très rarement acceptée par les tribunaux. Comment alors pallier ce problème?

L'avenue la plus prometteuse à suivre serait de s'en remettre à la discrétion du juge lors du jugement en appel. Cette discrétion s'opère particulièrement en ce qui a trait aux dommages punitifs en vertu de l'article 1621 du *Code civil du Québec*, qui confère un pouvoir discrétionnaire aux juges en ce qui concerne les dommages-intérêts punitifs et qui établit que ceux-ci sont, entre autres, modulés par l'état patrimonial du fautif au moment de leur attribution. La célèbre affaire qui opposait Claude Robinson à Cinar Corporation dans un litige de propriété intellectuelle est d'ailleurs une des jurisprudences qui vient restreindre la réévaluation des dommages-intérêts punitifs lors du jugement en appel. Celle-ci se limite aux cas où la somme octroyée en guise de dommages-intérêts n'a pas de lien rationnel avec l'objectif de leur attribution ou lorsque le juge en appel est face à une erreur de droit quant à l'attribution des dommages-intérêts dans la décision de première instance. Assez difficile de dire si c'est le cas pour l'instant.

Tout compte fait, les commentaires publics de Mike Ward quant à l'amélioration de sa situation patrimoniale pourraient, sous certaines réserves, constituer un motif pour augmenter le montant des dommages punitifs versés aux plaignants lors du jugement en appel. Ceci pourrait bien être une solution partielle au problème, mais n'oublions pas que l'état patrimonial de monsieur Ward n'est qu'un des nombreux éléments qui seront analysés lors de la réévaluation des dommages punitifs. L'attribution même de ces dommages est incidemment remise en cause par le processus d'appel engendré par Me Grey qui affirme être « en désaccord total avec ce jugement ».

Une affaire à suivre.



Pigeon

Avril 1995 - Page 3

Editorial *OMG!*

Ferme pas ta gueule Hélène Jutra

par Marc Cassivi

J'ai rencontré Hélène Jutra. Savez, celle qui a dénoncé dans *Le Devoir* l'homicide volontaire du Québec à son endroit; celle qui dit étouffer dans notre petite société nombriliste, d'intolérance et de ceintures fléchées; celle qui préfère l'hospitalité de Paris (!) ou de New York (!!) à l'ingratitude de Montréal et de Québec.

J'ai rencontré Hélène Jutra. Celle qui a exploité le sentiment de culpabilité des baby-boomers jusqu'à en faire un best-seller («Le Québec me tue») sur le dos de la très chic Génération X; celle qui en a profité pour s'improviser pamphlétaire de la jeunesse d'aujourd'hui; celle qui s'est attirée les foudres de l'intelligentsia souverainiste pour sa vision d'un peuple d'abrutis colonisés.

Plutôt timide, la révolutionnaire. Pas trop avide de commentaires. Pas trop d'eau à fournir au moulin non plus. Pourtant, on la courtise de part et d'autres pour qu'elle crache son venin sur le Québécois moyen - et forcément imbécile... - au petit écran.

Justement, c'est aux studios de la CBC que j'ai rencontré cette jeune étudiante en droit de McGill, à l'occasion d'un débat sur la souveraineté du Québec. *One on One*. La fille de McGill contre le gars de l'UdeM. La citoyenne du monde versus le souverainiste convaincu. Les Canadiens *coast to coast* ont eu droit à un autre dix minutes de voyeurisme live

from Québec. Mais le vrai débat n'a pas eu lieu...

Étouffé, le débat. Comme si ce n'était pas à-propos de lâcher lousse deux jeunes francophones prêts à refaire le monde, prêts à déchiquter leurs deux visions respectives du pays. «Est-ce que tu l'as remise à sa place?» Non. Ce n'est pas beau deux Québécois qui se chicanent sur la place publique...

Notre société se fait un devoir d'étouffer les débats. Et quand je dis «société», je ne parle pas que de la société «pas fine et oppressante des 35-50 ans» vue par un jeune braillard vindicatif sans perspective d'emploi. Je parle aussi de nous. Des jeunes quoi.

En tant que rédacteur en chef du Pigeon dissident, j'ai eu à débattre, par des éditoriaux, de différents thèmes ou problématiques qui concernent les étudiants. Par exemple, l'an dernier, j'ai eu l'occasion de me prononcer sur le système d'évaluation des professeurs de la Faculté de droit, parfaitement inadéquat et inefficace pour les étudiants. Quelques jours plus tard, je me faisais rabrouer pour des propos qu'on jugeait insultants.

Cette année encore, j'ai pu constater à quel point notre société conformiste-conservatrice tente de faire taire les idées contestataires, celles qui ont peu d'affinités avec la vague de rectitude politique qui la bâillonne. Avouez tout haut que vous n'êtes pas d'accord avec les agissements d'un Juif, on vous traitera de néo-nazi et de Québécois intolérant; dénoncez le terrorisme des groupes intégristes islamiques, la communauté

musulmane de l'Université de Montréal vous ordonnera de vous taire; indignez-vous d'une activité de carnaval étudiant dégradante pour la femme, on vous traitera de sexiste à l'imagination fertile; opposez-vous à un projet comme celui de la Société des Nouveaux Diplômés, la responsable dira que vos propos manquent d'intelligence. Y'en a marre du politically correct!

J'ai rencontré Hélène Jutra. Notre société a essayé de la bâillonner elle aussi, de la discréditer, de la faire taire. À l'occasion d'un véritable débat, je lui aurais certes reproché la faiblesse de son argumentation. Je lui aurais avoué haut et fort mon désaccord. Mais jamais, je ne lui aurais dit de se fermer la gueule.

«Quiconque a trempé dans le journalisme, ou y trempé encore, est dans la nécessité cruelle de saluer les hommes qu'il méprise.»

- Balzac

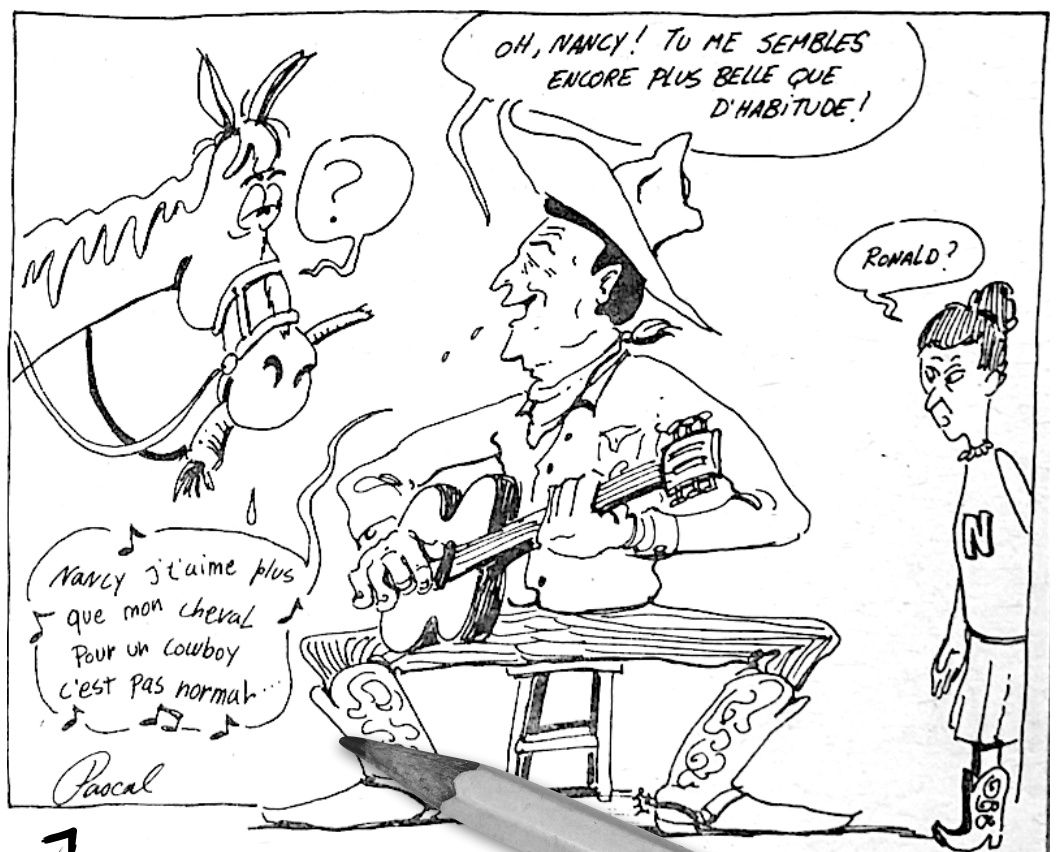
Ainsi prend fin mon mandat au Pigeon dissident. Trois dernières années de journalisme étudiant au sein d'un sympathique petit canard qui a bien mûri au fil des ans. Merci encore à toute l'équipe, à la direction comme aux collaborateurs. À tous, notre plus grand objectif a été atteint, sans rancune. Tâche de demeurer *dissident*, mon petit Pigeon...

Un ordinateur à la bibliothèque!

Eh oui! Jusqu'à Noël l'informatique est à notre portée gratuitement. En effet, grâce au système Q.L. la bibliothèque est en mesure d'avoir accès à une banque informatisée de jurisprudence regroupant les Dominion Law Reports, Canadian Criminal Cases, Rapports de la Cour Suprême et de la Cour Fédérale, etc.

Ce système peut être extrêmement utile dans le cadre des recherches en droit public (droit administratif, constitutionnel, pénal, fiscal, etc.). Les différents secteurs du droit civil ne sont malheureusement pas couverts puisque cette banque d'information est conçue au départ pour le Common Law.

Si vous êtes étudiant en 2ième ou en 3ième année, vous pouvez donc profiter gratuitement de cette banque informatisée. Des séances d'information et de démonstration ont été mises sur pied à cet effet. Vous n'avez qu'à vous inscrire sur les feuilles prévues à cet effet à l'entrée de la bibliothèque et le tour est joué! **L'INFORMATION EN DROIT? POURQUOI PAS?**



Caricaturiste au Devoir!?!
PAPERMA

Qu'est-ce que le CDP?

Centre de développement professionnel

Partie intégrante de la vie facultaire, le Centre de développement professionnel (CDP) est né d'une initiative conjointe entre la Faculté de droit et l'Association des étudiants en droit (AED). Ainsi, le CDP offre ses services depuis maintenant plus de 10 ans aussi bien aux étudiants de première année qu'à ceux des cycles supérieurs. Sa mission principale est d'informer les étudiants à la recherche d'un emploi ou d'un stage, en mettant à leur disposition de nombreux outils de recherche et d'information portant aussi bien sur les cheminements traditionnels que sur les carrières dites « alternatives ». Le CDP agit également à titre d'intermédiaire entre les employeurs et les étudiants, de même qu'il favorise le développement de contacts entre les différents intervenants de la communauté juridique. En tout état de cause, il occupe une place de choix dans le développement professionnel et universitaire des étudiants.

Par l'entremise de plusieurs activités, telles que des séances d'information sur les carrières traditionnelles ou alternatives, le CDP aide les étudiants à se familiariser avec la diversité des possibilités de carrière. Le CDP offre également une multitude d'activités pratiques tels que le cours sur le « savoir-faire professionnel », la correction du curriculum vitae et de la lettre de présentation ainsi que des simulations d'entrevues. Par ailleurs, d'autres événements sont organisés, tels les diners-causeries du doyen, le déjeuner-causerie en droit notarial, le « speed-réseautage », les retrouvailles avec les diplômés ou encore le programme de mentorat, qui permettent aux étudiants d'entrer en contact avec des professionnels du milieu juridique, qui sont, pour la plupart, de futurs employeurs.

Au nombre des événements organisés par le CDP, on compte également la « journée carrière ». Chaque année, cette activité permet à des représentants de plus d'une quarantaine de cabinets d'avocats et de différents organismes de s'entretenir avec les étudiants ici même, à la Faculté. Cette journée, prévue au mois de janvier, soit juste avant le dépôt des candidatures pour la « course aux stages », présente un intérêt particulier pour les étudiants, car ils ont alors la chance de discuter et d'échanger avec les différents employeurs. Dans un autre ordre d'idées, le CDP organise également les « journées parrainage », lesquelles permettent aux étudiants de créer des liens privilégiés et directs avec les recruteurs, car ils ont la chance de pénétrer dans les lieux de l'emploi. En effet, les recruteurs présentent leur environnement de travail, ce qui permet aux étudiants de tâter le pouls, de découvrir et connaître le profil des organismes leur correspondant le mieux.

Le CDP, c'est aussi l'accueil des étudiants internationaux et l'acheminement, par voie électronique, du bulletin où sont répertoriés les offres d'emploi, les stages,

les prix, les concours et les bourses, les activités de recrutement de même que toute information pertinente concernant le marché de l'emploi juridique.

D'un point de vue plus technique, le Centre de développement professionnel met à la disposition des étudiants des guides des carrières, un site Internet et un centre de documentation. Ces ressources sont très complètes et les informations mises à jour régulièrement.

Bref, que ce soit dans le cadre d'un midi-conférence où les étudiants échangent de façon plus intime avec les invités, d'un souper de grande envergure où se succèdent des professionnels de la communauté juridique ou d'activités plus pratiques, chacun peut trouver son compte dans les activités du Centre.

Si vous avez des questions, n'hésitez surtout pas à communiquer avec :

Aminata Bal
Coordonnatrice du Centre de développement professionnel

aminata.bal@umontreal.ca

<http://droit.umontreal.ca/ressources-et-services/centre-de-developpement-professionnel/>

Quelques activités du CDP cet automne

27 septembre : Le savoir-être professionnel avec Julie Blais-Comeau, 16h30 à 19h, Le Cercle HEC

28 septembre : L'approche-client ou comment bien mener une consultation avec Jean-François Lépine, 11h30 à 13h, Salon François-Chevrette (A-3464)

29 septembre : Pratiquer le droit en région : défis et perspectives avec l'Association des jeunes barreaux de régions (AJBR), 11h30 à 13h, Salon François-Chevrette (A-3464)

31 octobre : Vocation procureur de la couronne ; visite au DPCP et visionnement d'un procès, 9h à 12h, Palais de justice de Montréal

7 novembre : Le dîner-causerie du doyen, 18h à 21h, Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ)

10 novembre : La journée carrière sur les carrières dites alternatives, 11h à 13h30

15 novembre : La séance d'information sur les stages de clercs juridiques, 11h30 à 13h, Salon François-Chevrette (A-3464)

22 novembre : Plongez dans l'univers de l'Aide juridique de Montréal, 11h30 à 13h

La rapidité canadienne ou le respect des victimes selon la CPI

Jonathan Heinrich

Étudiant en victimologie

Depuis 1998, la Cour pénale internationale (CPI) est un organe de la justice internationale dépendant de l'Organisation des Nations Unies. Le Canada a décidé d'en faire partie et souhaitait être un exemple dans la protection des victimes.

D'un point de vue théorique, le système de justice canadien place la victime au cœur du système depuis 1989 : « On plaide souvent que la victime a toujours joué un rôle essentiel et dominant dans l'administration de la justice pénale et qu'en conséquence, il n'existe pas d'obstacles théoriques à la réintégration de la victime au sein du processus ». L'auteur Alon N. Young interprète ainsi les paroles de Sir Henry Maine :

[TRADUCTION] « Les lois pénales des anciennes collectivités ne représentent pas la loi sur les crimes, mais plutôt la loi sur les préjudices. La personne lésée entreprend des procédures contre le contrevenant par le biais d'une poursuite civile ordinaire et obtient réparation sous la forme de dommages-intérêts si elle réussit. » (Maine, 1861, p. 328).

En 1970, un courant mondial prend conscience de la situation des victimes d'actes criminels. La Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir^[1] marque un tournant significatif pour l'ensemble des victimes au sein du système judiciaire canadien en 1985.

La CPI est le fruit d'un contexte bien

particulier, voire unique (Fernandez, 2006). Lors de sa création, à la suite du traité de Rome (1998), la CPI donne la possibilité aux victimes d'être indépendantes du procureur. La victime peut enfin comparaître en son propre nom. Les victimes ne sont pas encore considérées comme une partie en tant que telle, mais plus comme une « partie civile ». De ce fait, le procureur est le seul à avoir le fardeau de la preuve criminelle, la victime ayant la charge de démontrer ses préjudices liés au crime dans un procès unique.

Le système canadien prévoit que le procureur de la Couronne représente officiellement les victimes. Le système de justice aspire au procès rapide. C'est souvent en contradiction avec l'intérêt de la victime. En tant que « partie civile », les victimes sont au cœur du processus décisionnel et de justice compensatrice. La vitesse judiciaire n'est pas forcément la meilleure stratégie du point de vue des victimes. L'absence d'une réelle écoute des victimes par le système judiciaire est vécue comme une victimisation secondaire.

La victime d'actes criminels n'a qu'un statut de spectateur passif dans le processus de justice criminelle au Canada, tandis que dans le plus haut tribunal du monde, la victime y est un acteur majeur du système. Ainsi, l'ensemble des six besoins fondamentaux des victimes d'actes criminels est potentiellement comblé lorsque la victime peut être une partie civile.

[1] Organisation des Nations Unies, Assemblée générale, 1985.

[2] Mémoire du Barreau du Québec, 1998, Chapitre 1 p. 6.

[3] Une partie civile est un mécanisme dans le droit pénal français. Une partie civile est une personne demandant à un tribunal pénal l'indemnisation du préjudice qu'elle a subi.

Bibliographie

Audet, Jean et al. « Précis de la victimologie générale », Paris, Dunod, 2000, 570 p.

Barreaux du Québec, « Le rôle de victimes dans le système de justice pénale » (07/1998)

Cardenas, J. « The Crime Victim in the Prosecutorial Process », Harv. J. of Law and Public Policy, n° 9, 198

Commission de la réforme du droit du Canada, « Le dédommagement et l'indemnisation — l'amende » (1974) document de travail

Fernandez, J. « Variation sur la victime et la justice internationale », Revue de Civilisation contemporaine de l'Université de Bretagne Occidentale, www.univ-brest.fr/amnis. (consulté le sept. 16, 16, 8:18)

Fernandez, J. « CPI : genèse et déclin de l'« Esprit de Rome », Annuaire Français des Relations Internationales » VOL II, 2006, p. 59-76

Megret, F. « Les victimes devant la Cour pénale internationale: un modèle de justice pénale ? » Recueil des recherches sur les victimes d'actes criminels (05/2012)

Organisation des Nations Unies, « Résolution N : 40-34 Troisième Commission » 29 novembre 1985

Gouvernement du Canada, « Charte des droits des victimes d'actes criminels », <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-23.7/page-1.html#h-2>.

Gouvernement du Québec, « Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels », www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca. (consulté le 16 septembre 2016)

Gouvernement Français, « Procès pénal : qu'est-ce qu'une partie civile ? », <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1454>. (consulté le 16 septembre 2016)

RETOUR SUR #LELEGATE

L'équipe du Pigeon Dissident

Le journal se titre « Pigeon Dissident »

Le site web se titre « Le Pigeon Dissident »

www.pigeondissident.com et www.lepigeondissident.com

sont des URL égaux et ont droit à la même protection de l'exécutif du Pigeon Dissident.

La parole donnée

Nicolas Thiffault-Chouinard
Trésorier

Mon fils, tu n'as rien. Non, tu ne peux pas acheter quoi que ce soit. Tu es trop jeune pour travailler. Aucune banque ne te prêtera un sous. Tu n'as que moi et ta mère pour t'aimer et t'élever. Mon fils, seul, tu es bien démuni. Mais, il te reste ta parole. Attention, Nicolas, tu n'en as qu'une. Tiens-la.

Ne rien avoir. Sentiment que je n'ai jamais connu, contrairement à ce que mon père essayait de me faire comprendre à ce moment étrange de mon enfance dont je garde un souvenir impérissable. Sentiment que, j'espère, je ne connaîtrai jamais. Sentiment terrible, s'il en est un, du moins j'imagine. État d'une personne qui a tout perdu, à qui on a tout pris ou encore qui aura tout jeté, voire tout rejeté, qui sait. Une personne qui aura, aussi, perdu sa parole. Après l'avoir donnée à tout vent, sans se soucier de protéger, cet ultime trésor. Un objet de l'esprit, certes, mais aussi précieux que l'or, par sa rareté relative.

Je le dis souvent à la blague, mais je le constate malheureusement presque tous les jours : les gens ne tiennent pas parole. Ils la donnent trop, ne la respectent pas, ne l'honorent que peu. Ils ne leur restent que ça, bien souvent et ils la jettent, pensant, comme pour tout le reste, que ça n'a que peu de valeur. Sans doute croient-ils que l'on en trouve en quantité démesurée, sur les étagères d'un magasin à rayons.

Pourtant la parole est sacrée. Et je ne vous parle pas de religion, mais de relation humaine. C'est un bien précieux. Bien ? Oui, car la parole se monnaie. Elle se donne, s'achète, se cède. La parole se coupe, lorsqu'on est pressé de la prendre. Souvenons-nous toutefois, ceux qui l'achète la trouveront bien pâle ; on ne vend que difficilement son âme. La parole est un outil, on l'utilise pour conclure, pour détruire, pour créer du savoir et de la comédie. C'est l'âme humaine.

Ainsi, comment faire confiance à une personne qui ne respecte pas ses plus petits engagements ? Comment confier sa vie à quelqu'un incapable d'arriver à l'heure dite ou de remplir sa part d'un travail simple, comme écrire l'introduction d'un texte ? Impossible selon moi. Pourtant qui d'entre vous n'aura pas manqué à sa parole avant de lire ceci ? Peut-être même êtes-vous en train de ne pas tenir votre parole en ce moment, en lisant ces lignes...

Chaque engagement, chaque chose dite doit être accomplie. C'est un point de vue très kantien me direz-vous. Sans doute. Mais sur quoi construire quelque chose si ce n'est sur la confiance ? En qui avoir confiance si ce n'est en ceux qui tiennent parole ? À cette question, dans le doute j'ai toujours répondu : sur soi. C'est la seule option. *There is no alternative.* Mais bien souvent cela ne fait que nous limiter. S'il est possible de réaliser de grandes choses seul, les entreprises de grandes entreprises que l'on termine vers la fin de

la vie, ne se font qu'à plusieurs et alors on voit le vrai génie de l'être humain.

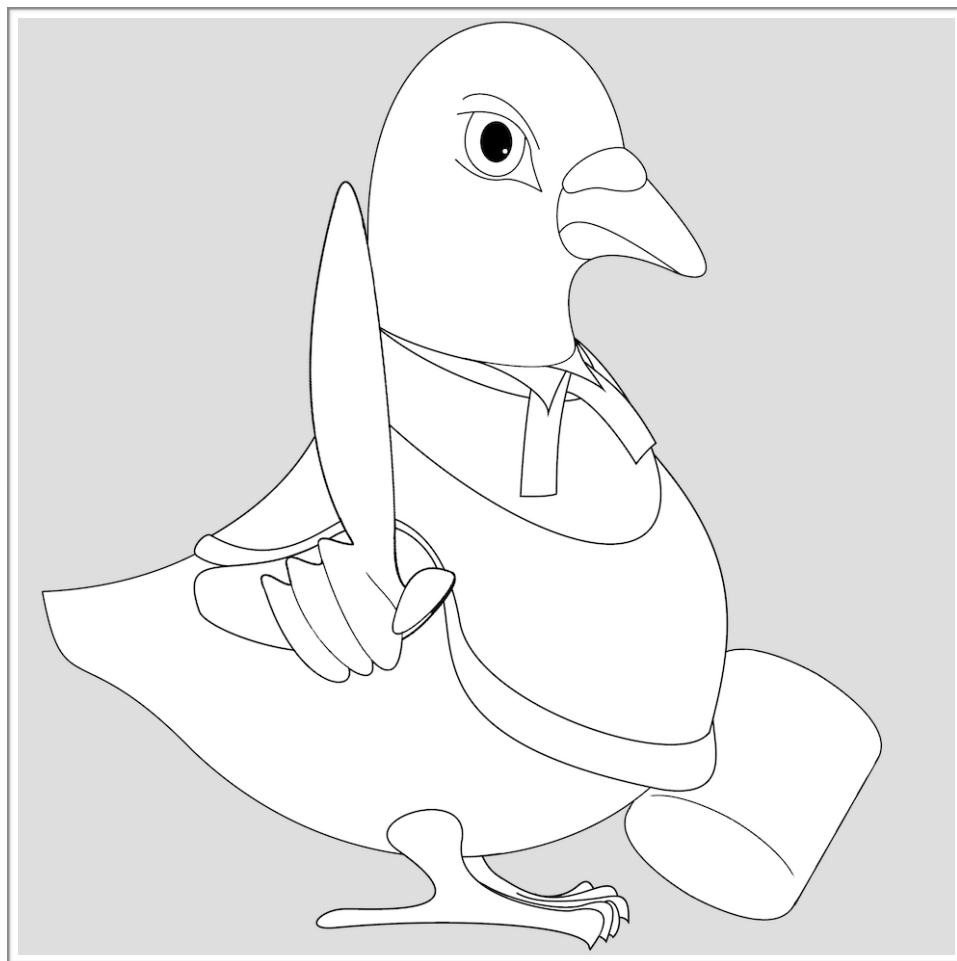
Vous me dites que vous êtes honnêtes, que cette critique ne vous touche pas ? Faux. Vous dites peut-être la vérité aux gens, mais vous n'êtes pas loyal envers cette extension de vous-même, votre parole, le fruit de votre esprit, les mots de votre bouche. Vous n'avez donc aucune fierté ? Vous n'avez donc aucun respect pour vous-même ? Certes il y a les circonstances, mais on ne s'excuse jamais deux fois avec la même parade, sachez-le. Certes il y a les imprévus, mais souvent l'expérience devrait vous apprendre à les prévoir. La parole d'un enfant a quelque chose qui tient de la naïveté. Celle d'un adulte devrait être dépourvu de ce beau défaut occultant à celui qui parle ses propres limites. Oh, je ne dis pas qu'il faut réfréner ses ambitions, seulement, soyez honnêtes si vraiment vous l'êtes.

Vraiment, il faudrait que cela change. Que l'on retrouve un peu de honte lorsque l'on manque à notre parole. Parce que devant la ruine, il ne reste que la parole donnée et, qu'inversement, manquer à sa parole peut provoquer la chute. Soyez plus qu'honnêtes ; tenez parole. Tenez parole ou ne vous engagez tout simplement pas. Allez au-devant. Dites donc que vous n'êtes pas certain. Que vous êtes déjà pris, qu'il y aura de la congestion sur la route. Avisez. Prévenez. Parlez peu, écoutez beaucoup. Soyez-là ! Faites-le ! Cessez de vous excuser pour quelque chose que vous saviez impossible.

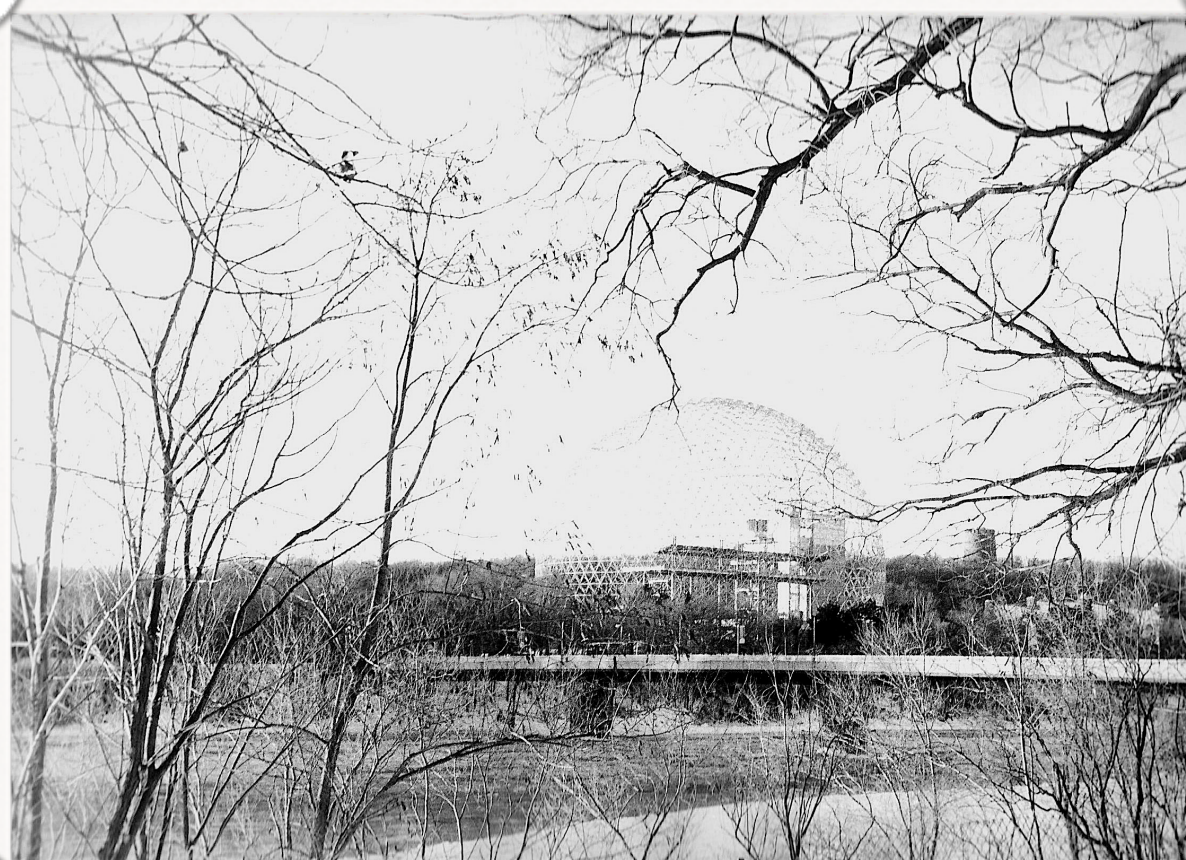
À l'impossible nul n'est tenu, sauf, à mon sens, celui qui aura donné sa parole. Alors, l'impossible cessera de l'être : un humain l'aura accompli, tenant sa parole et montrant l'infini capacité de ceux que nous sommes, les hommes, les femmes qui font de grande chose dans le respect d'eux-mêmes.

JJNCT-C

Le Pigeon Dissident aura désormais une section «Arts» sur son site Internet et dans ses éditions papiers. Envoyez vos poèmes, photos, aquarelles ou tout autre mode d'expression artistique via notre site ou notre page Facebook. Surprenez-nous !!!



Le Pigeon Dissident — William Fradette
« Juste pour Étienne, un nouveau Pigeon »



Biosphère — Daiana Crisan (photo argentique)

POUR TERMINER EN BEAUTÉ

Horoscope

Desneiges S.

Astrologue

BALANCE

24 septembre au
23 octobre

C'est bientôt votre fête! Il y a de fortes possibilités que cela implique de l'alcool et des remords. Tandis que la Lune *flirte* avec Pluton, vous n'avez quant à vous personne avec qui *flirter*. Pas de soucis! Le grand amour devrait se pointer d'ici cinq ans. Si vous ne le trouvez pas d'ici là, abandonnez! À propos des intras, rien ne sert de stresser, puisque vous ne réussirez pas à vous démarquer de la moyenne *anyway*.

SCORPION

24 octobre au
22 novembre

Vous n'avez plus une *cenne* après l'achat du matériel scolaire et la caisse de 36 bières que vous passez chaque semaine. Tout cela payé avec votre carte Visa. *Fear no more!* Il y a 73 % de chances que vous vous trouviez un *sugar daddy* ou une *sugar mama* d'ici la fin du mois de novembre. Cette personne sera du signe du Sagittaire et se trouve probablement déjà dans votre entourage. Gardez l'œil ouvert!

SAGITTAIRE

23 novembre au
21 décembre

Parce que vous avez été conçu(e) durant un *spring break* au Mexique, la téquila coule dans vos veines. Durant le mois d'octobre, vous serez sous l'influence de Saturne. Celle-ci réagira avec la téquila pour vous rendre encore plus « mongole » qu'à l'habitude. C'est le moment ou jamais de faire des *pichets blaster* jusqu'à l'épuisement des stocks de la Maisonnée. « *Un maximum de fun, un minimum de classe* » est votre *motto*.

CAPRICORNE

22 décembre au
20 janvier

La plupart des politiciens sont des Capricornes. Cela explique bien des choses... Lors d'une guerre nucléaire, vous et les coquerelles seriez les seul(e)s à trouver un moyen pour survivre. Votre planète maîtresse, Mars, vous a donné l'habileté de *crosser* le système dès votre plus jeune âge. Ce trait referra surface en octobre. Laissez donc le *trick or treat* aux enfants cette année. Côté académique, vous réussirez les intras les deux doigts dans le nez.

VERSEAU

21 janvier au
18 février

Influencable comme vous l'êtes, ce n'est pas rare de vous voir courir tout(e) nu(e) sur la Place de la Laurentienne. Malheureusement, depuis les années 60, ce comportement ne passe plus *comme*

dans du beurre. Le mois à venir sera l'occasion de montrer à vos compagnons de classe que vous êtes capable de faire une phrase sans utiliser les mots « genre », « t'sais » et « bro ». Le succès est à votre portée.

POISSONS

19 février au
20 mars

Vous avez le pire sens de l'orientation, et c'est pourquoi vous ne savez pas encore où se trouve la bibliothèque de droit. Votre meilleur atout lors d'un débat est votre capacité à pleurer sur commande. Le mois d'octobre, dirigé par la planète Uranus, vous permettra de passer incognito lorsque vous dormirez en classe le lundi matin.

BÉLIER

21 mars au
20 avril

Votre Instagram est rempli de *quotes* du genre : « *I've never dreamt about success. I've worked for it.* » alors que votre seul succès est d'avoir réussi à lire un jugement en entier depuis le début de votre Bac. Le mois d'octobre sera le moment idéal pour ne pas prendre le dessus sur vos lectures et lire un tas de résumés avant les examens. Sur une note plus positive (ou pas), Neptune étant de votre côté, il est possible que vous rencontriez Céline Dion au Tim Horton's. Restez à l'affut!

TAUREAU

21 avril au
20 mai

Vous répondez toujours à une question par une question. Pour vous, la vie est une compétition. Arriver premier aux imprimantes de la bibliothèque devient votre *main goal* lorsque vous voyez quelqu'un monter les marches près de vous avec un paquet de feuilles vierges dans les mains. Aujourd'hui, vous allez faire quelque chose que vous allez regretter demain. Surtout, évitez de côtoyer les Verseaux. Vous êtes une mauvaise influence.

GÉMEAUX

21 mai au
21 juin

Kanye West est un Gémeaux... Cela étant dit, le mois d'octobre s'annonce très clément pour vous. C'est le moment idéal de profiter de la *bouffe* gratuite des événements de la Fac, de venir à l'école en pyjama (à ce stade-ci dans la session, il n'y a plus personne qui s'habille comme du monde) et d'abuser *solide* du café. #Goals

CANCER

22 juin au
22 juillet

Rendu(e) là, tout le monde le sait que vous êtes un peu psychotique. Qu'à cela ne tienne! Vous continuez de surprendre votre entourage. Vous établirez un record personnel lors du prochain mois. Tout est à parier que ce sera le nombre de fois que vous voudrez quitter l'école pour devenir *stripteaser* pendant les intras (on commence à compter tout de suite).

LION

23 juillet au
23 août

La plupart des vendeurs sont des Lions. C'est peut-être en raison de leur habileté à convaincre. C'est peut-être parce qu'ils ne sont pas capables d'écouter ou de fermer leur *boite*. *Who knows?* Cela étant dit, après la période stressante des intras, il y a de fortes possibilités que vous découvriez les livres *self-help* et que vous deveniez ultra chiant(e) auprès de votre entourage qui n'en a rien à battre de vos conseils « *coach de vie* ».

VIERGE

24 août au
23 septembre

Parce que vous avez été conçu(e) dans un party de Noël ou du Nouvel An, vous êtes *the life of the party*. Cela vous permettra, lors du prochain party de la Faculté, de ne pas finir la soirée seul(e). En raison de l'alignement des planètes Vénus et Mercure, cette relation ne durera pas plus de deux ou trois « rendez-vous ». Profitez-en!

